

Cour Supérieure
No 3000 ex parte

Ruben Lévesque et al.,
requérants,

~~vs~~

Paul Clair et al.,
intimés.

23

Volume XXIII

Pieces E-203, E204, E205 et E206

Cour Supérieure
No 3000 ex parte

Ruben Lévesque et al.,
requérants,

vs

Paul Clair et al.,
intimés.

Volume XXIII

23

Pieces E-203, 204, 205 et E206



POLICE DEPARTMENT

126

312 530 13

Montreal, July 12th 1945 194

July 45

Mr. Sam Reitman,
893 St Catherine, West,
Montréal.

Take notice that

Lucien Thibault

arrested on June 12th 1945 194

under the charge of keeping a gaming house

barbouth at 1003 St Catherine E.

has July 5th 1945 guilty on July 5th 1945 194

and was convicted by rec. Leblanc

This offence has been committed upon your property.

Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

per _____
Attorney.



[Handwritten signature]

I, the undersigned, *Crosta* of the City and ~~District~~
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon *Mr. S. Reitzman* by leaving
a true copy of such notice at his ~~domicile~~ *office 893 St-Catherine*
in the said City, between the hours of *3¹⁵* and *3³⁰* of the clock
in the *after* noon, on the *13th* day of *July 1945*
instant, speaking to *himself*

Montreal, *14th July 1945*

Laurent Crosta

(977)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 9 juillet 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibault

arrêté le 12 juin 1945, sous l'accusation de tenir une maison

de Jean Barbouth au No 1003 rue Ste. Catherine Est a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 5 juillet 1945, et a été condamné à

été acquitté

\$50. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 5135

P. Clair Sergt.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 12 Juin 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.20 heures P.M.
 et 11.25 heures P.M., j'ai arrêté Lucien Thibault
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 1003 rue Ste. Catherine Est

Personnes trouvées: Hommes 14 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$1.05Mandat Oui. Non. 5133

Cour d. u. Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

P. Clair, sergt.Par Emel Larsson

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 6 Juillet 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibaultarrêté le 12 Juin 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste Catherine Est, a~~été trouvé coupable~~
plaidé coupable le 5 Juillet 194 5, et a été condamné à
~~été acquitté~~§ 50. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 14 trouvés furent condamnés a § 5. de fraisObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et § 1.05Respectueusement soumis,
Mandat No. 5133

P Clair Sergt.

par M. Bilodeau

Archives de la Ville de Montréal



T

Services de la Police

Police de Montréal

Monsieur le Commissaire,
 J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
 les renseignements que vous m'avez demandés
 par votre lettre du 15 courant.
 Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire,
 l'assurance de ma haute considération.

Levy

SERVICE de la POLICE



POLICE DEPARTMENT

Poste No. 4 Station.

Montréal, 22 septembre 1945

A: } Directeur
To: }Sujet: } Retour d'Ordonnance
Subject: }

Service de la Police.

Agissant d'après les instruction reçues de Me Mercure, avocat du service de la Police, j'ai le 22 septembre enlevé le cadenas posé la veille, en vertu de l'Ordonnance No. 50, au numéro 1003 Est rue Ste.Catherine.

Ci-Attachée l'Ordonnance en question.

Respectueusement soumis.

Reçu le 24-9-45.

A.Langlois Asst.-Inspecteur.

J.L. LAVIOLETTE.

INSPECTEUR DIVISION CENTRE.

Copie

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

ord-50

Montréal, le 6 juillet 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-40-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **1003** de la
rue **Ste. Catherine Est** à Montréal.

1o. No. **4173** le **1er juin** 194 **5**, **Fernand Vien**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le **29 juin** 194 **5**, - **il comparut**
devant le **Recorder Leblanc** qui **le condamna à**
\$50. et frais ou 1 mois.

2o. No. **5153** le **9 juin** 194 **5**, **Lucien Thibault**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le **28 juin** 194 **5**, - **il comparut**
devant le **Recorder Leblanc** qui **le condamna à**
\$50. et frais ou 1 mois .

Votre bien dévoué,

/HS

Remarques:

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Ord: 39, 1 mois du 5 juillet au 6 août 1945.

12 condamnations antérieures.

C. S. M. 3000 Ex-Parte
Ruben Levesque et al., Requérants
E-203
Placé le 13 oct 1950
Produit le

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 9 Juin 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.45 heures P.M.
 et 11.50 heures P.M., j'ai arrêté Lucien K Thibault
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth au
 No. 1003 rue Ste Catherine Est,

Personnes trouvées: Hommes 34 FemmesObservations: Saisie 2 tables 2 dés et \$ 12.85Mandat Cui. Non. 5153Cour d' u Recorder

201-613

Respectueusement soumis,

J O'Neill Lieut.

par

bmelanson

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 5 Juillet 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibaultarrêté le 9 Juin 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine Est a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 28 Juin 1945, et a été condamné à~~être acquitté~~50. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour. du Record r

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 34 trouvés furent condamnés a \$10. de frais.Observations: Fut saisie ~~ixx~~ 2 tables, 2 dés et \$12.85, saisie maintenu.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 5153

J. O'Neill, Lieut.Par Emelanson

Archives de la Ville de Montréal

Rapport No. 40.
Avec M.C.R. NO.4173/45





POLICE DEPARTMENT

315-220

Montreal, July 12th 1945 194

Reitman's Inc.
a/s Sam Reitman,
893 Ste Catherine West,
Montréal.

13 July 44

Take notice that

Fernand Vien

arrested on June 1st 1945 194

under the charge of keeping a gaming house

barbouth at 1003 Ste Cathrine East,

has been found guilty on June 29th 1945 194

and was convicted by rec. Leblanc

This offence has been committed upon your property.

Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

S. P. Mercier
per.....

Attorney.



Reitman
Archives de la Ville de Montréal

I, the undersigned, *Constable* of the City and District
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon *S. Reitman* by leaving
a true copy of such notice at his domicile *place of business*
in the said City, between the hours of *3 15*, and *3 30*, of the clock
in the *after* noon, on the *13 th* day of *July 1945*
instant, speaking to *himself*

Montreal, *14 th July 1945*

Laurent Bernick

977

893 St-Catherine st

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 3 juillet 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

1er AvisJ'ai l'honneur de faire rapport que Fernand Vienarrêté le 1er juin 194 5 sous l'accusation de tenir une maisonde Jen Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine Est a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 29 juin 194 5, et a été condamné à
été acquitté\$50. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 4173

A. St. Jean, Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 1 Juin 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.35 heures P.M.
 et 11.40 heures P.M., j'ai arrêté Fernand Vien
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth au
 No. 1003 rue Ste Catherine Est,

Personnes trouvées: Hommes 14 FemmesObservations: Saisie 1 table 2 dés et \$ 0.85Mandat Oui. Non 4173

Cour d u Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

X. Gagnay-Ditroit, A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 30 Juin 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Fernand Vienarrêté le 1 Juin 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste Catherine Est, a~~été trouvé responsable~~plaidé coupable le 29 Juin 1945, et a été condamné à~~être acquitté~~§ 50. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 14 trouvés furent condamnés a \$ 10. de fraisObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 0.85, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 4173

A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau

Verx,



VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

ord-39

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX.

Montréal, le 8 juin 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-28-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **1003** de la
rue **Ste. Catherine Est** à Montréal.

1o. No. **3545** le **1er mai** 194**5**, **Lucien Thibeault**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le **29 mai** 194**5**, **il comparut**
devant le **Recorder Leblanc** qui le condamna à
\$50. et frais ou 1 mois.

2o. No. **4130** le **16 mai** 194**5**, **Fernand Vien**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le **25 mai** 194**5**, **il comparut**
devant le **Recorder Leblanc** qui le condamna à
\$50. et frais ou 1 mois.

Votre bien dévoué,

/HS.

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:
Ord; 182, 1 mois du 16 août au 16 septembre 1940.
10 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMontréal, 16 ~~XXXX~~ Mai 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.30 heures P.M.
 et 10.35 heures P.M., j'ai arrêté Fernand Vien
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No 1003 rue Ste. Catherine Est

Personnes trouvées: Hommes 14 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$1.25Mandat Oui. ~~NON~~ 4130
9)-849

Cour d u Recorder

Respectueusement soumis,

A. Lemay, Lieut.Par Emelanson

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 5 Juin 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Fernand Vienarrêté le 16 Mai 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Barbouth au No 1003 rue Ste. Catherine Est a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 25 Mai 1945, et a été condamné à~~été acquitté~~\$50. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 14 trouvés furent condamnés a \$10. de frais.Observations: Fut saisie 1 table, 2 dés et \$1.25, saisie maintenu.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 4130

A. Lemay, Lieut.Par Emilanson

Archives de la Ville de Montréal



Rapport No. 28.
avec M.C.R. 3545/45.

Service de la Police

Police Department

87



POLICE DEPARTMENT

10 hrs 29 June 45

Montreal, June 20th 1945 194...

Sam Reitman's Inc. *PE-1441*
Sam Reitman, sect.
893 Ste Catherine W,
Montréal.

1200 1215 29 June 75
Take notice that *75*

Lucien Thibeault

arrested on May 1st 1945 194...

under the charge of keeping a gaming house
barbouth at 1003 Ste Catherine, east

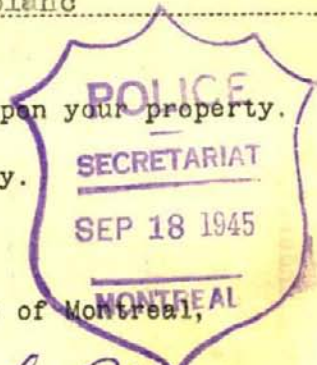
has been found guilty on May 29th 1945 194...

and was convicted by rec. Leblanc

This offence has been committed upon your property.
Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,



S. P. Mercier
per _____
Attorney.

I, the undersigned, *Constable* of the City and District
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon *Mr Sam Feitman* by leaving
a true copy of such notice at the domicile office of *Secretaire de*
in the said City, between the hours of *12⁰⁰* and *12¹⁵* of the clock
in the *after* noon, on the *29th* day of *June 1945*
instant, speaking to *himself*.

Montreal, *30th June 1945*

Laurent Bouché

(977)

*Mr Sam Feitman
893 St. Henri*

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 8 juin.....1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que.....Lucien Thibeault.....arrêté le.....1er mai.....1945, sous l'accusation de tenir une maisonde.....Jeu Barbouth..... au No. 1003..... rue. Ste. Catherine Est...... a

été trouvé coupable

plaidé coupable le.....29 mai.....1945, et a été condamné à

été acquitté

\$50. et frais ou 1 mois par le juge.....Leblanc..... Cour.....Recorder.....

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/ES.

Respectueusement soumis,

Mandat: 3545

A.St.Jean Lieut.

Archives de la Ville de Montreal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 1 Mai 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.00 heures P.M.
 et 11.05 heures P.M., j'ai arrêté Lucien Thibeault
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 1003 rue Ste. Catherine Est

Personnes trouvées: Hommes 9 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$0.90Mandat: Oui. ~~Numéro~~ No. 3545Cour d. u Recorder90-849

Respectueusement soumis,

A. St. Jean, Lieut.Par Amelanson

Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMontréal, 29 Mai 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibeaultarrêté le 1 Mai 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde de jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine Est a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 29 Mai 1945, et a été condamné à~~été acquitté~~~~\$50. et frais ou 1 mois~~ par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 9 trouvés furent condamnés a \$10. de frais.Observations: Fut saisie 1 table, 2 dés et \$0.90, saisie maintenu.

Respectueusement soumis,

Mandat No. ~~3445~~ 3545A. St. Jean, Ltut.Par Emelanson

Archives de la Ville de Montréal



Rapport No. 28

avec M.C.R. NO. 2130/45.

PROJET

PROJET DE LOI



PROJET DE LOI

PROJET DE LOI

COM.



VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

ordi 108

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

Montréal, le 16 novembre 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-98-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 1003 de la
rue **Ste. Catherine E. Apt. 2** à Montréal.

1o. No. 8800 le 12 septembre 1945, Lucien Thibault
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le 20 septembre 1945, il comparut
devant le **Recorder Plante** qui le condamna à
\$100. et frais ou 2 mois.

2o. No. 8508 le 23 août 1945, Eugène Samson
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 24 août 1945, il comparut
devant le **Juge Monet** qui le condamna à
\$100. et frais ou 1 mois.

Votre bien dévoué,

/HS.

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

Ord: 51, 12 mois du 21 septembre 1945 au 21 septembre 1946.

6 condamnations antérieures.

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.**CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison**

8508

Montréal, 24 août 19 45,

PRESENT: A. Monet

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 24eme jour de août
en l'année mil neuf cent quarante cinq, en la cité de Montréal, district de
Montréal;

Eugène Samson

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le 23eme jour de août
mil neuf cent quarante cinq, en la cité de Montréal, district de
Montréal,illégalement tenu une maison de désordre, à savoir: une
maison de jeu (Barbotte) publique, et ce au No 1003 de la
rue Ste Catherine Est, Apt. 2.Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cent** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **huit**
dollars, et **quatre vingt cinq** centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**,
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux termes de l'art. 103~~, pendant l'espace de **un mois**à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. **Je maintiens la saisie faite
et pratiquée en cette cause.**
DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(signé) A. Monet

Juge des Sessions de la Paix.

GREFFIER DE LA PAIX

Archives de la Ville de Montréal



No. 8508

Jour de 23-8-45 194
Aug. 24-8-45

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

Seu B.

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

266



POLICE DEPARTMENT

October 23rd 1945
 Montreal, 194.....

Mr. Louis Reitman,
 893 St Catherine W.
 Montreal

1030/1045 24 ~~Oct~~ 1945

Take notice that

Lucien Thibault

arrested on Sept. 12th 1945 194.....

under the charge of keeping a gaming house.....

barbouth at 1003 St Catherine E, apt 2

has been found guilty on sept 20th 1945 194.....

and was convicted by rec. Plante.....

This offence has been committed upon your property.

Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

per

Attorney.

I, the undersigned, *Constable* of the City and ~~District~~
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon *Louis Restouin* by leaving
a true copy of such notice at his ~~domicile~~ *place of business*
in the said City, between the hours of *10³⁰* and *10⁴⁵* of the clock
in the *fore* noon, on the *24th* day of *October 1945*
instant, speaking to *John Restouin is brother*

Montreal, *27 October* 19 *45*

Sauveur Gauthier

(977)

893 Ste Catherine West

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 18 octobre 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibaultarrêté le 12 septembre 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Parbouth au No 1003 rue Ste. Catherine Est. Apt. a2

été trouvé coupable

plaidé coupable le 20 septembre 194 5, et a été condamné à
été acquitté\$100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 8800

A. Lemay Lient

Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 12 Sept. 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.10 heures P.M.
 et 10.15 heures P.M., j'ai arrêté Lucien Thibault
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 1003 rue Ste. Catherine Est Apt. 2

Personnes trouvées: Hommes 14 Femmes.....Observations: Saisie 1 table, 2 dés et \$0.90Mandat Oui. ~~NON~~ 8800
90-849Cour d. u Recorder

Respectueusement soumis,

A. Lemay, Lieut.

Par

E. Melanson
Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 15 Oct. 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibaultarrêté le 12 Sept. 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine Est Apt.2 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 20 Sept. 194 5, et a été condamné à~~été acquitté~~\$100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 14 trouvés furent condamnés a \$15. de frais.Observations: Fut saisie 1 table, 2 dés et \$0.90, saisie maintenu.

Respectueusement soumis,

A. Lemay, Lieut.

Mandat No. 8800

Par

Archives de la Ville de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

ord. 51

Montréal, le 27 août 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-61-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 1003 de la
rue Ste. Catherine E. Apt. 2 à Montréal.

1o. No. 7424 le 11 juillet 194 5 Louis Bonneville
Fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le 23 août 194 5 il comparut
devant le Recorder Thouin qui le condamna à
\$200. de frais ou 2 mois.

2o. No. 8819 le 16 août 194 5 Lucien Thibeault
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 23 août 194 5 il comparut
devant le Recorder Thouin qui le condamna à
\$200. de frais ou 2 mois.

Votre bien dévoué,

/HS.
Remarques:

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Ord: -281, 1 mois du 29 novembre au 29 décembre 1940.

4 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 16 Aout 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.35 heures P.M.,
 et 10.40 heures P.M., j'ai arrêté Lucien Thibeault
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. ~~xxxx~~ 1003 rue Ste. Catherine Est Apt. 2

Personnes trouvées: Hommes 13 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$0.90Mandat Oui. Non 8819

Cour d.u. Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

A. St. Jean, Lieut.

Par



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 25 Aout 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibaultarrêté le 16 Aout 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste Catherine E, Apt. 2 a~~été trouvé~~ ~~coupable~~plaidé coupable le 23 Aout 194 5, et a été condamné à~~été acquitté~~\$ 200. de frais ou 2 mois par le juge Thouin Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 13 trouvés furent condamnés a \$ 15. de fraisObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 0.90, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 8819

A St Jean Lieut.

par

Archives de la Ville de Montréal



Rapport no. 61

avec M.C.R. 7424/45.



197



200/1015

POLICE DEPARTMENT

Montreal, Sept. 10th 1945 194.....

Mr. Louis Reitman,
893 St Catherine W.
Montréal.

Take notice that

Louis Benneville

.....
arrested on July 11th 1945 194.....

under the charge of keeping a gaming house

barbouth at 1003 St Catherine E apt 2

has been found guilty on Aug 23rd 1945 194.....

and was convicted by rec. Thouin

This offence has been committed upon your property.

Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

L. J. P. P. P.
per

Attorney.

I, the undersigned, *Mayor* of the City and ~~District~~
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon *Louis Reitman* by leaving
a true copy of such notice at his ~~domicile~~ *place of business*
in the said City, between the hours of *10⁰⁰* and *10¹⁵* of the clock
in the *fore* noon, on the *11th* day of *September*
instant, speaking to *Louis Reitman himself* 1945

Montreal, *15* September 19 *45*

Laurent Parault
(1977)

893
Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, ~~le 28 août~~ 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que.....~~Louis Bonneville~~.....arrêté le ~~11 juillet~~ 194 5 sous l'accusation de tenir une maisonde ~~Jeu Barbouth~~ au No. ~~1003~~ rue ~~Ste. Catherine E.~~ Apt. ~~2~~ a
été trouvé coupableplaidé coupable le ~~23 août~~ 194 5, et a été condamné à
été acquitté\$200. de frais ou 2 mois par le juge ~~Thouin~~ Cour ~~Recorder~~

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/HS. Respectueusement soumis,

Mandat: 7424

A. Lemay Lieut.
Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 11 Juillet 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 9.50 heures P.M.
 et 9.55 heures P.M., j'ai arrêté Louis Bonneville

sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth au
 No. 1003 rue Ste Catherine Est, Apt. 2

Personnes trouvées: Hommes 14 FemmesObservations: Saisie 1 table 2 dés et \$ 1.25Mandat Oui. Non. 7424Cour d' u Recorder90-849

Respectueusement soumis,

A Lemay Lieut.par M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 25 Aout 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Louis Bonnevillearrêté le 11 Juillet 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste Catherine E, Apt.2 a

~~été trouvé coupable~~
 plaidé coupable le 23 Aout 194 5, et a été condamné à
~~été acquitté~~

\$ 200. de frais ou 2 mois par le juge Thouin Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 14 trouvés furent condamnés a \$ 15. de frais.

Observations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 1.25, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 7424

A Lemay Lieut.

par

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police

Police Department





FERNAND DUFRESNE,
Directeur.

C. BARNES,
A. BRODEUR,
Assistants-Directeurs.

SERVICE de la POLICE

CITÉ de MONTRÉAL
- 116 -

Adressez toute correspondance au
Directeur du Service de la Police.

Montréal, 25 avril 1941.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
j'ai l'honneur de vous communiquer le présent rapport au sujet
de l'immeuble portant le numéro civique 1003 de la rue
Ste-Catherine est apt No.2

No. 18220 Le 2 novembre 1940, Raymond Bernard
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation d'y tenir une maison de
Jeu Le 12 novembre 1940, Il plaida
coupable devant le Juge Monet
qui le condamna à \$ 100.00 frs. ou 1 mois

No. 7209 Le 15 février 1941, René Archembault
fut arrêté au même endroit sous la même accusation
Le 7 avril 1941, Il plaida
coupable devant le Juge Marin
qui le condamna à \$ 50.00 frs. ou 1 mois

Votre bien dévoué,

DIRECTEUR du Service de la Police.

Remarques: /LC.

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

red: 26

Montréal, le 21 avril 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-16-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **1003** de la
rue **Ste. Catherine E. Apt. 1** à Montréal.

1o. No. **1556** le **24 mars** 1945, **Lucien Thibault**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le **28 mars** 1945, **il comparut**
devant le **Recorder Leblanc** qui le condamna à

\$50. et frais ou 1 mois

2o. No. **2489** le **7 avril** 1945, **Lucien Thibault**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le **17 avril** 1945, **il comparut**
devant le **Recorder Leblanc** qui le condamna à

\$50. et frais ou 2 mois.

Votre bien dévoué,

/HS.
Remarques:

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Ord: 16, 1 mois du 13 avril 1945 au 13 mai 1945.

4 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 7 Avril 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.50 heures P.M.
 et 11.55 heures P.M., j'ai arrêté Lucien Thibault
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 1003 rue Ste. Catherine Est Apt. 1

Personnes trouvées: Hommes 9 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$1.95Mandat Oui. Non. No. 2489Cour d' u. Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

P. Clair, Sergt.

Par

Brillson

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 18 Avril 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibaultarrêté le 7 Avril 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine Est Apt.1 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 17 Avril 1945, et a été condamné à
~~été acquitté:~~\$50. et frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 9 trouvés furent condamnés a \$10. de frais.Observations: Fut saisie 1 table, 2 dés et \$1.95, Saisie maintenu.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 2489

P. Clair, Sergt.

Par

Emelanson
Archives de la Ville de Montréal

-2489-
Rapport - 16.

Leif





En vertu de la ville de
16 au 19 avril

POLICE DEPARTMENT

Montreal, April 9th 1945 194...

Reitman's Inc.
a/s Sam Reitman, secretary,
893 St Catherine St W.
Montréal

Take notice that

.....
Lucien Thibault
.....

arrested on March 24th 1945 194.....

under the charge of keeping a gaming house
barbouth at 1003 St Catherine E, apt 1,

has been found guilty on March 28th 1945 194.....

and was convicted by rec. Leblanc.....

This offence has been committed upon your property.

Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

per *S. P. P. P.*
.....
Attorney.

.....
Attorney.

I, the undersigned, *Comptable* of the City and District
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon *S Reitmanus Inc.* by leaving
a true copy of such notice at his domicile *office 893 Ste Catherine W*
in the said City, between the hours of *2 30* and *2 45* of the clock
in the *after* noon, on the *19th* - day of *April 1945*
instant, speaking to *himself*

Montreal, *21-st* - 19 *45*

Laurent Corneau

(977)

*239
245
19
April 45*

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, **29 mars 1945** 194

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que **Lucien Thibault**arrêté le **24 mars** 194**5**, sous l'accusation de tenir une maisonde **Jeu Barbouth** au No. **1003** rue **Ste. Catherine E. Apt. 1** a

été trouvé coupable

plaidé coupable le **28 mars** 194**5**, et a été condamné à

été acquitté

\$50. et frais ou 1 mois par le juge **Lehland** Cour **Recorder**

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/HS .

Respectueusement soumis,

A. St. Jean Lieut.**A. St. Jean****Mandat: 1556**

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 24 Mars 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.45 heures P.M.
 et 10.50 heures P.M., j'ai arrêté Lucien Thibault
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 1003 rue ste. Catherine Est Apt.1

Personnes trouvées: Hommes 8 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$0.95Mandat Oui. NOM. No. 155690-849

Respectueusement soumis,

Cour d. u. Recorder

A. St. Jean, Lieut.

Par

Amelanson

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 28 Mars 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibaultarrêté le 24 Mars 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine Est Apt.1 a~~été trouvé~~ ~~coupable~~plaidé coupable le 28 Mars 1945, et a été condamné à~~été acquitté~~\$50. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 8 trouvés furent condamnés a \$10. de frais.Observations: Fut saisie 1 table, 2 dés et \$0.95, saisie maintanu.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 1556

A. St. Jean, Lieut.

Par

Gmelanson
Archives de la Ville de Montréal

-1556-

Rapport-16-



VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX.

ord-16

Montréal, le 22 mars 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-13- /3

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **1003** de la
rue **Ste.Catherine E. apt. 1** Montréal.

1o. No. **979** le **5 mars** **194 5, Jules Marchand**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le **9 mars** **194 5, il comparut**
devant le **Recorder Leblanc** qui le condamna à
\$50. et frais ou 1 mois.

2o. No. **1524** le **13 mars** **194 5, Lucien Thibault**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation.
le **20 mars** **194 5, il comparut**
devant le **Recorder Leblanc.** qui le condamna à
\$50. et frais ou 2 mois.

Votre bien dévoué,

/HS.

Remarques:

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

2 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 13 Mars 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.10 heures P.M.
 et 11.15 heures P.M., j'ai arrêté Jucien Thibeault
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 1003 rue Ste. Catherine Est Apt. 1

Personnes trouvées: Hommes 8 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$0.90Mandat: Oui. ~~Non~~ No. 1524

Cour d. u Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

A. Lemay, Lieut.

Par

Buller

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoravitéMontréal, 27 Mars 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jucien Thibeaultarrêté le 13 Mars 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine Est Apt. 7 a~~été trouvé~~ ~~culpable~~plaidé coupable le 20 Mars 1945, et a été condamné à~~être acquitté~~\$50. et frais ou 2 mois par le juge ieblanc Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 8 trouvés furent condamnés a \$10. de fraisObservations: Fut saisie 1 table, 2 dés et \$0.90, saisie maintenu.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 1524

A. Lemay, Lieut.

Par

Emelanson
Archives de la Ville de Montréal

Secrétaire de la Ville de Montréal

Police Department



*Don 16 au 19 avril
en Depot de la ville*
POLICE DEPARTMENT



Montreal, 9 april, 1945. 194...

Reitmans' Inc.
c/o Sam Reitman, Secretary,
893 St. Catherine St. East,
Montreal.

Take notice that

Jules Marchand

arrested on March 5th 1945 194...

under the charge of keeping a gaming house

at 1003 St Catherine E, apt 1,

has been found guilty on march 13th 1945

and was convicted by rec. Leblanc

This offence has been committed upon your property.

Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

S. P. Mercier
per.....

Attorney.

19 April 45
2 30 2 45

à 16 am 19 avril en dehors
de la ville

I, the undersigned, *Laustable* of the City and ~~District~~
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon *A. Pecturus Inc* by leaving
a true copy of such notice at his ~~domicile~~ office *893 Ste. Catherine West*
in the said City, between the hours of *2 30* and *2 45* of the clock
in the *after* noon, on the *19 th* day of *April 1945*
instant, speaking to *himself*

Montreal, *21 th* - 19 *45*

Laurent Bouché
(977)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 14 mars..... 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que..... Jules Marchand.....

arrêté le..... 5 mars..... 194 5, sous l'accusation de tenir une maison

de..... Jeu Barbouth..... au No. 1003 rue Ste. Catherine Est. Apt. 1 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le..... 13 mars..... 194 5, et a été condamné à

été acquitté

\$50. et frais ou 1 mois par le juge..... Leblanc..... Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/RS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 979

A. St. Jean, Lieut.

Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 5 Mars 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.20 heures P.M.
 et 11.25 heures P.M., j'ai arrêté Jule Marchand
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No 1003 rue Ste. Catherine Est Apt. 1

Personnes trouvées: Hommes 7 FemmesObservations: Saisie 1 table 2 désMandat: Oui. Non. No. 979Cour d. U. Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

A. St. Jean, Lieut.Par Emmanuel

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 13 Mars 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Ju'e Marchandarrêté le 5 Mars 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No 1003 rue Ste. Catherine Est Apt. 1 a~~été trouvé~~ coupableplaidé coupable le 9 Mars 194 5, et a été condamné à~~été acquitté~~\$50. et frais ou 1 mois par le juge ieblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

les 7 trouvés furent condamnés a \$10. de fraisObservations: 1 table 2 dés
Fut saisie des papiers, saisie maintenu.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 979

A. St. Jean, lieut.

Par

Amelanson

Archives de la Ville de Montréal





VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

vid. 17

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

Montréal, le 13 mars 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-11-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 1003 de la
rue Ste. Catherine E. Apt. 1 à Montréal.

1o. No. 404 le 10 février 1945, Wilfrid Daigle
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le 16 février 1945, il comparut
devant le Recorder Leblanc. qui le condamna à
\$40. et frais ou 2 mois.

2o. No. 948 le 2 mars 1945, Lucien Thibault
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 9 mars 1945, il comparut
devant le Recorder Leblanc qui le condamna à
\$50. et frais ou 1 mois.

Votre bien dévoué,

/ES.
Remarques:

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Aucune condamnation antérieure.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 2 Mars 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.15 heures P.M.et 11.20 heures P.M., j'ai arrêté Lucien Thibaultsous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth auNo 1003 rue Ste Catherine E, Apt.1Personnes trouvées: Hommes 7 FemmesObservations: Saisie 1 table 2 dés et \$ 0.95Mandat: Oui. Non. 948
90-849Cour d u Recorder

MAR 3 1945

MONTREAL

Respectueusement soumis,

P. Clair Sergt.par m Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No...Moralité

Montréal, 10 Mars 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Lucien Thibault

arrêté le 2 Mars 1945, sous l'accusation de tenir une maison

de jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine E. Apt.1 a

~~été trouvé coupable~~

plaidé coupable le 9 Mars 1945 et a été condamné à

~~été acquitté~~

\$50. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 7 trouvés furent condamnés a \$10. de frais

Observations: Fut saisie 1 table, 2 dés et \$0.95, saisie maintenant

Respectueusement soumis,

Mandat No. 948

P. Clair. Sergt.

Par


 Archives de la Ville de Montréal




22



POLICE DEPARTMENT

Montreal, February 28th 1945, 194...

Reitman 's Inc.
 c/o Sam Reitman,
 893 Ste Catherine, west,
 Montréal.

Take notice that

Wilfrid Daigle

arrested on February 10th 1945 194...

under the charge of keeping a gaming house
barbouth at 1003 Ste Catherine, E, apt 1

has been found guilty on Feb 16th 1945, 194...

and was convicted by rec. Leblanc

This offence has been committed upon your property.

Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

S. P. Mercier
 per.....

Attorney.

300
 315
 700

[Handwritten signature]

I, the undersigned, *constable* of the City and ~~District~~
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon *Mr Sam Pectureau* by leaving
a true copy of such notice at his ~~domicile~~ *office 893 Ste-Catherine West*
in the said City, between the hours of *3⁰⁰* and *3¹⁵* of the clock
in the *after* noon, on the *7th* day of *March*
instant, speaking to *himself*

Montreal, *9th March* 19*45*

Laurent Fessault

977

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 19 février 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Wilfrid Daiglearrêté le 10 février 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine S. Apt. 1 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 16 février 1945, et a été condamné à
été acquitté\$40. et frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 404

A. St. Jean Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 10 Fév. 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 9.45 heures P.M.
 et 9.50 heures P.M., j'ai arrêté Wilfrid Daigle
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 1003 rue Ste. Catherine Est Apt. 1

Personnes trouvées: Hommes 19 Femmes.....Observations: Saisie 1 table, 2 dés et \$1.25Mandat: Oui. ~~Non~~ No. 404Cour d' u Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

A. St. Jean, Lieut.Par Emclancon

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 16 Fév. 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Wilfrid Daiglearrêté le 10 Fév. 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Barbouth au No. 1003 rue Ste. Catherine Est Apt. 1 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 16 Fév. 194 5, et a été condamné à~~été acquitté~~\$40. et ~~fais~~ frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 19 trouvés furent condamnés ~~aux~~ aux frais.Observations: Fut saisie 1 table, 2 dés et \$1.25, saisie maintenu.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 404

A. St. Jean, lieut.

Par


Archives de la Ville de Montréal


Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 19 oct. 194 2.

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Alfred Archambault.arrêté le 14 oct. 194 2., sous l'accusation de tenir une maisonde pari sur courses. au No 1003 rue Ste. Catherine E. Appt. 5.

été trouvé coupable

plaidé coupable le 15 oct. 194 2. et a été condamné à~~être acquitté~~\$100. les frais ou 2 mois. par le juge Mc. Manamy. Cour Recorder.

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

Mandat: 9737 Respectueusement soumis,A. St. Jean Lieut.

No 180

Service de la Police



Police Department

Poste No **Moralité**Montréal, **14 Oct.** 194 **2**

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre **3.55** heures **P.M.**et **4.00** heures **P.M.**, j'ai arrêté **Alfred Archambault**sous l'accusation de tenir une maison **de pari sur courses** auNo **1003** rue **St Catherine E. Apt. 5**Personnes trouvées: Hommes **19** FemmesObservations: **Saisie 1 téléphone et papiers**Mandat: Oui. Non. **XXX 9737**Cour d. **u Recorder**

Respectueusement soumis,

A. St Jean Lieut.

R. Champagne
par

Archives de la Ville de Montréal



No 180 Service de la Police



Police Department

Poste No Moralité

Montréal, 16 Oct. 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Alfred Archambault

arrêté le 14 Oct. 1942, sous l'accusation de tenir une maison

de pari sur courses au No 1003 rue St Catherine E. Apt. 5 a

~~été trouvé coupable~~

plaidé coupable le 15 Oct. 1942, et a été condamné à

~~été acquitté~~

\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge Mc Manamy Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

19 Hommes; \$ 10. de frais ou 15 jours

NB

Observations: Saisie maintenue; 1 téléphone et papiers

Respectueusement soumis,

Mandat 9737

A. St. Jean Lieut.

par

Archives de la Ville de Montréal



FERNAND DUFRESNE,
Directeur.

C. BARNES,
A. BRODEUR,
Assistants-Directeurs.

SERVICE de la POLICE

CITÉ de MONTRÉAL
- 189 -

Adressez toute correspondance au
Directeur du Service de la Police.

Montréal, le 10 juillet 1941.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
j'ai l'honneur de vous communiquer le présent rapport au sujet
de l'immeuble portant le numéro civique 1003 de la rue
Ste-Catherine est apt No. 5

No. 14390 Le 10 septembre 1940, Raymond Bernard
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation d'y tenir une maison de
Pari Le 14 septembre 1940, Il plaida
coupable devant le Juge Archambault
qui le condamna à \$ 100.00 frs. ou 2 mois

No. 13746 Le 12 juin 1941, Raymond Bernard
fut arrêté au même endroit sous la même accusation
coupable Le 13 juin 1941, Il plaida
devant le Juge Marin
qui le condamna à \$ 100.00 frs. ou 2 mois

Votre bien dévoué,

DIRECTEUR du Service de la Police.

Remarques: /LC.
3 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 14 août.....194 2

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Léo Lalonde.....

arrêté le 1er août.....194 2., sous l'accusation de tenir une maison

de jeu (atari poker)..... au No. 1003..... rue Ste. Catherine E. Apt. 3..... a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 10 août.....194 2., et a été condamné à

~~6 mois~~ acquitté

\$25. les frais au mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

Respectueusement soumis,

Mandat: 6255

P. Clair Sgt.

/RB..

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 1 Aout 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.45 heures P.M.et 11.50 heures P.M., j'ai arrêté Léo Lalondesous l'accusation de tenir une maison de jeu (Stud Poker) auNo. 1003 rue St Catherine E. Apt.3Personnes trouvées: Hommes 10 FemmesObservations: Saisie 1 table, cartes et jetonsMandat: Oui. ~~Non~~ 6255
213-1256Cour d' u Recordour

Respectueusement soumis,

P. Clair Sgt.par P. Champagne

SERVICE de la POLICE

POLICE DEPARTMENT

Moralité

Poste No.....Station.

Montréal, le 11 Aout.....1942

Au Directeur du Service de la Police,
To the Director of the Police Department,

Monsieur,
Sir,

J'ai l'honneur de faire rapport. Sur informations du Sergent Paul Clair, de la Moralité, I have the honor to report, que la cause de Léo Lalonde accusé d'avoir tenu une Maison de Jeux, Stud Pocker, au No 1003 St Catherine Est Apt 3, qui fut arrêté le 1 er Aout 1942, en vertu du Mandat No 6255. qui fut entendu et sentenced le 10 Aout 1942, par le Recorder Leblanc, a \$35.00 et les frais ou 1 Mois pour le Tenancier(Leo Lalonde) et a \$5.00 de frais ou 8 jours, pour les personnes trouvées, qui etait représenté par erreur par Mtre Herdrich. La dite cause fut rappelé ce matin le 11 courant par leur Avocat Mtre Richer, et avec la permission du Juge Leblanc fut entendue de nouveau, et le dit Juge changea sa sentence a \$25.00 et les frais pour le tenancier et a \$3.50 de frais pour les trouvées, La saisie fut maintenue. *RS*

Respectueusement soumis

P. St Jean
LIEUT

Service de la Police

Police Department



Moralité

Poste No..... Station.

Montréal, le 11 Aout 194 2

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Léo Lalondearrêté le 1 er Aout 194 2, sous l'accusation de tenir une maisonde jeux, (Stud Poker) au No 1003 rue St Catherine Est Apt 3 a~~été trouvé en compagnie~~plaidé coupable le 10 Aout 194 2, et a été condamné à~~une amende de~~\$25.00 et les frais ou 1 Mois par le juge Leblanc Cour Recorder10- Personnes trouvées sur les lieux:Furent condamnées a \$3.50 de frais ou 8 jours.Les effets saisis, savoir 1 Table des cartes a jouer et des Jetons, furent confisqués,

Observations:.....

Respectueusement soumis,

Paul Clair Sergent

Mandat 6255

par le S. J. Clair Sergent

Service de la Police



Police Department

Moralité

Poste No. Station.

Montréal, Le 10 Aout 194 2

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Leo Lalondearrêté le 1 er Aout 194 2, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeux, Stud Pocker au No. 1003 rue St Catherine E. Apt 3 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 10 Aout 194 2, et a été condamné à~~une amende de~~\$35.00 et les frais ou 1 Mois par le juge Leblanc Cour Recorder10 Personnes trouvées sur les lieux:Furent condamnées a \$5.00 de frais ou 8 jrs.Les effets saisis, savoir: Table, des cartes a jouer, et des Jetons, furent confisqués.

Observations:

MANDAT: 6255

Respectueusement soumis,

Paul Clair Sergent

Par

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Moralité

Poste No..... Station.

Montréal, le 10 Aout..... 194 2

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Leo Lalondearrêté le 1 er Aout 194 2, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeux, Stud Poker au No 1003 rue St Catherine E. Apt 3 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 10 Aout 194 2, et a été condamné à~~être acquitté~~\$35.00 et les frais ou 1 Mois par le juge Leblanc Cour Recorder10 Personnes trouvées sur les lieux:Furent condamnées a \$5.00 de frais ou 8 jrs.Les effets saisis, savoir: Table, des cartes a jouer, et des Jetons, furent confisqués.

Observations:.....

Respectueusement soumis,

Paul Clair Sergent

Par



Adressez toute correspondance au
Directeur du Service de la Police.

SERVICE de la POLICE

FERNAND DUFRESNE,
Directeur.

CITÉ de MONTRÉAL
- 16 -

C. BARNES,
A. BRODEUR,
Assistants-Directeurs.

Montréal, 1 février 1941.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

62

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
j'ai l'honneur de vous communiquer le présent rapport au sujet
de l'immeuble portant le numéro civique **1003** de la rue
Ste-Catherine est apt No. 3

No. 21163 Le 11 décembre 1940, Léo Dubois
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation d'y tenir une maison de
Pari Le 12 décembre 1940, Il plaida
coupable devant le Juge Monet
qui le condamna à \$ 100.00 frs. ou 2 mois

No. 9290 Le 29 juin 1940, Raymond Bernard
fut arrêté au même endroit sous la même accusation
Le 2 juillet 1940, Il plaida
coupable devant le Juge Tétreau
qui le condamna à \$ 100.00 frs. ou 1 mois

Votre bien dévoué,

DIRECTEUR du Service de la Police.

Remarques: Ord. 331, 15 jrs. 13 novembre au 27 novembre 1936
/LC.
2 condamnations antérieures



POLICE DEPARTMENT

Montreal, May 22nd., 1944. 194.....

Mrs. S.L.E.Cuddy,
 e/o S.L.E.Cuddy, Estate,
 20, St-James St., East, Room, 32,
 M o n t r e a l.

Take notice that

..... Eusebe Gagnon

arrested on March 31st. 1944 194.....

under the charge of keeping a gaming house

..... at 1003 St.Catherine E. apt.7.

has been found guilty on April 1st. 1944 194.....

and was convicted by rec. Plante

This offence has been committed upon your property.

Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

per.....

..... Attorney.

I, the undersigned, *Robert Lawton* of the City and District
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon *E. Payette* by leaving
a true copy of such notice at his domicile *20 St James E. Rm 32*
in the said City, between the hours of *1¹⁵* and *1³⁰* of the clock
in the *After* noon, on the *22* day of *May*
instant, speaking to *E. Payette "administrator" S. D. Cuddy*
"Estate"

Montreal, *22* *May* 19*14*

J. Mathieu #28
R. Lawton #322

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 5 avril 1944

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

Eugébe Gagnon

J'ai l'honneur de faire rapport que.....

arrêté le 31 mars 1944, sous l'accusation de tenir une maison
 de Jeu (Stud-Poker) au No 1003 rue Ste. Catherine E, Appt 7 a
 été trouvé coupable le 1 avril 1944, et a été condamné à
 plaidé coupable
 été acquitté

\$25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Respectueusement soumis,

H.L.

Mandat : 2175

A. St. Jean, Lieut.

Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 31 Mars 194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.00 heures P.M.
 et 11.05 heures P.M., j'ai arrêté Eusebe Gagnon
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Stud Poker au
 No. 1003 rue Ste Catherine E. Apt.7

Personnes trouvées: Hommes 9 FemmesObservations: Saisie 1 table cartes et jetonsMandat: Oui. Nax. 2175Cour d. u Recorder90-849

Respectueusement soumis,

A St Jean Lieut.

par

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

Montréal, 3 Avril 194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Eusebe Gagnon

arrêté le 31 Mars 1944, sous l'accusation de tenir une maison

de Jeu Stud poker au No. 1003 rue Ste Catherine E. Apt.7 a

~~été~~trouvé~~x~~coupable

plaidé coupable le 1 Avril 1944, et a été condamné à

~~été~~acquitté

\$ 25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 9 trouvés furent condamnés aux frais



Observations: Fut saisie 1 table cartes et jetons. Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 2175

A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL,

PROCES SOMMAIRE
~~CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE~~

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

3829

Montréal, 28 février 19 44

PRESENT: **A. Cloutier**

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le **28ème** jour de **février**
en l'année mil neuf cent **quarante quatre**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Eusèbe Gagnon

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le **26ème** jour de **février**
mil neuf cent **quarante quatre**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

**illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une
maison de jeu (Stud-Poker) publique, et ce au No 1003
de la rue Ste-Catherine Est, appt. 8.**



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cent** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **neuf**
dollars, et **cinquante** centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**,
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~au moins deux mois~~, pendant l'espace de **deux mois**,
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. **Je maintiens la saisie
faite et pratiquée en cette cause.**
DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

"Signé" A. Cloutier.

A. Cloutier
GREFFIER DE LA PAIX.

Juge des Sessions de la Paix.

No. 3829

Jour de 194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

MONTREAL, 9 décembre.....194 2

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que.....Léo Lalonde.....arrêté le 3 décembre.....194 2, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (stud Poker).....au No. 1003.....rue Ste. Catherine E. Apt. 8

été trouvé coupable

plaidé coupable le 4 décembre.....194 2, et a été condamné à~~révoqué~~\$25. les frais ou 1 mois. par le juge.....Plante......Cour.....recorder......

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

mandat; 12172

Respectueusement soumis,

P. Clair. Sgt.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 3 Dec. 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.05 heures P.M. et 11.10 heures P.M., j'ai arrêté Léo Lalonde sous l'accusation de tenir une maison de jeu (Stud Poker) au No. 1003 rue St Catherine E. Apt. 8

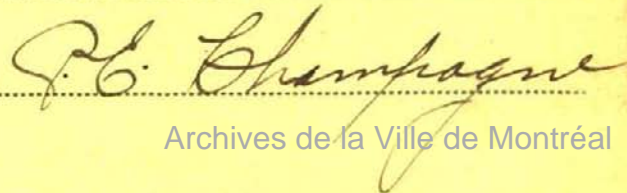
Personnes trouvées: Hommes 5 FemmesObservations: Saisie l. table, 24xk cartes et jetonsMandat: Oui. Non 12172
109-326

Cour du Recorder

Respectueusement soumis,

P. Clair Sgt.

par



Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMONTRÉAL, 7 Dec. 194 2

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Léo Lalondearrêté le 3 Dec. 194 2, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (Stud Poker) au No. 1003 rue St Catherine E. Apt. 8 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 4 Dec. 194 2, et a été condamné à~~être acquitté~~\$ 25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

5 Hommes; FraisObservations: Saisie maintenue; 1 table, cartes et jetons

Respectueusement soumis,

Mandat 12172

P. Clair Sgt.par J. C. Champagne

Archives de la Ville de Montréal





CANADA

- 131 -

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

Montréal, le 18 juin 1942.

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 1003 de la
rue Ste-Catherine E. apt 9 à Montréal.

1o. No. 2870	le 15 mai	1942, Paul Chabot
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de		
Pari	le 22 mai	1942 Il plaida coupable
devant le	Recorder Leblanc	qui le condamna à
\$ 100.00	frs. ou 2 mois.	

2o. No. 7217	le 23 mai	1942 Henri Chaumont
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,		
	le 30 mai	1942 Il plaida coupable
devant le	Juge Tétréau	qui le condamna à
\$ 200.00	frs. ou 2 mois.	

Votre bien dévoué,

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques: /LC.

Procès sommaire.

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

7217

Montréal, 30 mai 1942

PRESENT: M. Tétreau

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal
SACHEZ que le 30^{ème} jour de mai
en l'année mil neuf cent quarante-deux, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Henri Chaumont

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé
, le 23^{ème} jour de mai
mil neuf cent quarante-deux, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, savoir :
une maison de paris publique, située au No. 1003
de la rue Ste. Catherine Est, app. 9.



Et je condamne ledit accusé deux cents à raison de ladite
infraction, à payer la somme de dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de centins, pour les frais
dollars, et centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommés ne sont pas payées immédiatement
je condamne ledit accusé à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
aux travaux forcés, pendant l'espace de deux mois

à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.

DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

Vraie copie

(signé) M. Tétreau

Le Greffier de la Paix.

Juge des Sessions de la Paix.

No. 7217 *L*

Jour de *...* 1942 194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal,194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que

*Paul Chabot*arrêté le 15 mai 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde Paris au No 1003 rue Ste Cath. E. apt 9 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 22 mai 1942, et a été condamné à

été acquitté

100 J 222 par le juge Lebl - P Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: 100 J 222

Respectueusement soumis,

No-15 Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 15 Mai 194 2

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 4.20 heures P.M.
 et 4.25 heures P.M., j'ai arrêté M. Paul Chabot
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu (Paris sur courses) au
 No. 1003 rue St Catherine Est Apt. 9

Personnes trouvées: Hommes 16 FemmesObservations: Saisie 1 téléphone et papiers pour coursesMandat: Oui. NONX 2870Cour d. u Recorder

Respectueusement soumis,

P. Clair Sgt.

par

P. C. Champagne

Service de la Police



Police Department

No 15

Poste No MoralitéMontréal, 22 Mai 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Paul Chaboyarrêté le 15 Mai 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (Paris sur courses) au No 1003 rue St Catherine Est Apt. 9 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 22 Mai 1942, et a été condamné à~~être acquitté~~\$ 100. et les frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour Recordeur

Personnes trouvées sur les lieux:

16 Hommes; \$ 10. de frais ou 15 joursObservations: Saisie maintenant; 1 téléphone et papiers pour courses

Respectueusement soumis,

Mandat 2870

P. Clair Sgt.

par J. C. Champagne

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

MONTREAL, 22 déc. 1942

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que..... Rosaire Malo.....arrêté le..... 13 déc...... 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde..... jeu (Stud poker)..... au No. 1003..... rue Ste. Catherine E...... a

été trouvé coupable

plaidé coupable le..... 14 déc...... 1942, et a été condamné à~~été acquitté~~\$100. les frais ou 2 mois par le juge..... Marchand..... Cour..... police.....

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Mandat: 24880

Respectueusement soumis,

/RB..

Provincial

Archives de la Ville de Montréal

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

PROCES SOMMAIRE
(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

24880

Montréal, 14 décembre 19 42

PRESENT: P. Marchand

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 14^{ème} jour de décembre en l'année mil neuf cent quarante deux, en la cité de Montréal, district de Montréal,

Rosaire Malo

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé, le 13^{ème} jour de décembre mil neuf cent quarante deux, en la cité de Montréal, district de Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une maison de jeu (Stud Poker) publique, située au No 1003 de la rue Ste-Catherine, Est, appt. 12.



Et je condamne ledit accusé à raison de ladite infraction, à payer la somme de cent dollars, comme amende et, en plus, payer la somme de douze onze dollars, et ~~cinquante~~ centins, pour les frais encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses sommes ne sont pas payées immédiatement je condamne ledit accusé à être emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu ~~XXXXXXXXXX~~ pendant l'espace de deux mois

à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. Je maintiens la saisie faite et pratiquée en cette cause.

DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés, en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

"Signé" P. Marchand.

[Signature]
GREFFIER DE LA PAIX.

MAGISTRAT DE DISTRICT
Juge des Sessions de la Paix.

RS.

No. 24880

Jour de 15-12 194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 14 août 1942

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Omer Melo.....arrêté le 24 juillet.....1942, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu (jeu de poker)..... au No. 1003.....rue Ste. Catherine E. Apt. 16.....a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 27 juillet.....1942, et a été condamné àété acquitté\$50. les frais en 1 mois par le juge Marchand..... Cour Police.....

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Respectueusement soumis,

Mandat: 11751

/RB..

Provincial Archives de la Ville de Montreal

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

11751

PROCES SOMMAIRE
(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

Montréal, 27 juillet 19 42

PRESENT: P. Marchand

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 27^{ème} jour de juillet
en l'année mil neuf cent quarante deux, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Omer Malo

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le 24^{ème} jour de juillet
mil neuf cent quarante deux, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une
maison de jeu (Stud-poker) publique et ce au No 1003
de la rue Ste-Catherine Est, Appt. 16.



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cinquante** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **onze**
dollars, ~~et~~ ~~pour~~ pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux frais du condamné~~, pendant l'espace de **un mois**
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. **Et je maintiens la saisie
faite et pratiquée en cette cause.**
DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

"Signé" P. Marchand

[Signature]
LE DEPUTE GREFFIER DE LA PAIX
EN CHEF

Juge des Sessions de la Paix.

RB

No. 11751

Jour de 1942 194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 13 avril 1943

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que..... Gaston Vachon.....

arrêté le 9 avril 1943, sous l'accusation de tenir une maison

de jeu (stud poker) au No 1003 rue Ste. Catherine E. Apt. 21 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 10 avril 1943, et a été condamné à

~~une amende~~\$25. les frais ou 1 mois par le juge..... McManamy Cour..... recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Mandat: 1923

Respectueusement soumis,

/RB..

P. Clair Sgt.

27

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 9 Avril 1943

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.50 heures P.M......
 et 10.55 heures P.M......, j'ai arrêté Gaston Vachon.....
 sous l'accusation de tenir une maison..... de jeu (Stud Poker)..... au
 No. 1003 rue St Catherine E. Apt. 21.....

Personnes trouvées: Hommes 8 Femmes.....Observations: Saisie 1 table, cartes et jetons.....Mandat: Oui. non 1923
201-849Cour du Recordeur.....

Respectueusement soumis,

..... P. Clair Sgt......

PAR.....

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 12 Avril 194 3

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Gaston Vachonarrêté le 9 Avril 194 3, sous l'accusation de tenir une maisonde ~~prostitution~~ jeu (Stud Poker) au No 1003 rue St Catherine E. Apt. 21 a~~été reconnu coupable~~plaidé coupable le 10 Avril 194 3, et a été condamné à~~une amende~~\$ 25. et frais ou 1 mois par le juge Mc Manamy Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

8 Hommes; FraisObservations: Saisie maintenue; 1 table, cartes et jetons

Mandat 1923

Respectueusement soumis,

P. Clair Sgt.

par

Archives de la Ville de Montréal



1923

E 204 - 13 oct 1950

6527 St. Hubert.

Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

18 10 19 AM '48 Montréal, le 17 octobre 1948

Au Directeur du Service de la Police,

SECRETARIAT

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 12.05 heures a.m. et 12.10 heures a.m., j'ai arrêté Jean Mélineau sous l'accusation de tenir une maison de jeu Stud-Poker au No. 6527 rue St-Hubert (CLUB SPOT BALL INC.)

Personnes trouvées: Hommes 26 Femmes 2

SAISIE: 1 table à cartes, 1 copie de charte, 1 boîte de jetons, Observations: 1 registre, 1 tablier de brasseur, 3 boîtes de jeux de cartes usagées.

Mandat Oui. ~~X~~

Cour d. U Recorder

No 4696 4692

15-15 Respectueusement soumis,
801-1230

R. Laurin, Sergt.

Par




Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

Montréal, le 7 avril, 1949.

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Mélineauarrêté le 17 octobre 1948, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Stud-Poker au No. 6527 rue St-Hubert a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 7 avril 1949, ~~et maintenu en prison~~été acquittéCause renvoyée par le juge Plante Cour du RecorderPersonnes trouvées sur les lieux: 26 hommes et 2 femmes: Causes renvoyéesSaisie: 1 table à cartes, 1 copie de charte, 1 boîte de jetons, 1 registre,1 tablier de brasseur, 3 boîtes de jeux de cartes usagées.

BAISIE NON MAINTENUE

Observations:

Respectueusement soumis,

Sergent Raymond LaurinMandat no. 4692
(Le no. 4696 est faux)

Par

Robert Demers 1175

Archives de la Ville de Montréal

4692

Jean Mesnager

SERVICE DE LA POLICE

Nov 8 10 03 AM '40

SECRET

590



● SERVICE de la POLICE ●

31 MARS 1947 6⁰⁰ 6¹⁵ PM

Montréal, 28 mars 1947

Dame Aurèle Brochu,
 Veuve de Séraphin Boutin, CA-6135
 6528 Ave. Châteaubriand,
 MONTREAL.-

Nous vous donnons avis que

Elphège Desjardins

arrêté le 24 août 1946

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

(stud poker) au No. 6527 St-Hubert

a été trouvé coupable le 13 mars 1947

et a été condamné par Recorder Paquette

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

Mme Séraphin Boutin J. P. H. A. B.

par J. P. H. A. B.
 Avocat.

Je, soussigné, *Constable* pour la ville et le district
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment

d'office, que le *31 ième* - jour d *EMARS* 1947
en l'année mil neuf cent *quarante-sept* entre *6⁰⁰* et *6¹⁵*

heures de l'a *près* -midi, j'ai signifié à *Mde Aurèle Brochu*

le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, *6528 CHATEAUBRIAND* en ladite ville, parlant à

Mde SÉRAPHRIN BOUTIN ELLE MÊME

Daté à Montréal susdit, ce *5 ième* - jour
d *AVRIL* mil neuf cent *quarante-sept* 1947

Lucien Sérauff

474

Mde Séraphin Boutin

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 24 mars 1947

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Elphège Desjardins

arrêté le 24 août 1946, sous l'accusation de tenir une maison

de Jeu Stud Poker au No 6527 rue St. Hubert a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 13 mars 1947, et a été condamné à

été acquitté

\$100. et f. ou 2 mois par le juge Baquette Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 3548

Armand Courval Sergt.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 24 Aout.....194 6

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 4.05 heures a.m.
 et 4.10 heures a.m., j'ai arrêté Elphège DESJARDINS
 sous l'accusation de tenir une maison de jeux (Stud Poker) au
 No. 6527 rue St Hubert

Personnes trouvées: Hommes 38 Femmes.....

Observations: SAISIE: 3 tables a Barbouth; 5 tables a cartes; 1 pièce de drap vert; 11
douzaines de jeux de cartes; 1 pot d'aluminum; 6 dés; 1 coffre de jetons;
4 boîtes de jetons; 8 boîtes a cartes (en bois) Livres divers et papeterie; 12 boîtes de
cartes d'affaires et marqueurs; la somme de \$ 70.30 en argent et \$ 570.21 en chèques

Mandat Oui. Non. Cour des Recorders
3548

Respectueusement soumis,

A. Courval sergent

10-10

L. Courval '804 HS.

SERVICE DE LA POLICE

AUG 26 10 24 AM '46

SECRET

CI-0

Il est... (Il est...)

Il est...

Il est...

Service de la Police

Police Department

Poste No. Moralité

MAR 14 10 12 AM '47

Montréal, le 13 mars, 1947

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

SECRETARIAT

J'ai l'honneur de faire rapport que Elphège Desjardinsarrêté le 24 août, 1946, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Stud Poker au No. 6527 rue St-Hubert a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 13 mars, 1947, et a été condamné à~~être acquitté~~\$100. et frais ou 2 mois par le juge Paquette Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 38 trouvés furent condamnés à \$15.00 de frais ou 1 mois.SAISIE: 3 tables à Barbouth, 3 tables à cartes, 1 pièce de drap vert, 11 dz de jeux de car-tes, 1 pot d'aluminium, 6 dés, 1 coffre de jetons, 4 boîtes de jetons, 8 btes à cartes (enObservations: bois) livres divers et papeterie, 12 btes de cartes d'affaires et marqueurs,
la somme de \$78.38 en argent et \$570.21 en chèques. Saisie maintenue.

Respectueusement soumis,

Armand Courval, Sergent.

Mandat no. 3548

Par

B. Lemire 1175

Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que

arrêté le 25 fev 1941, sous l'accusation de tenir une maisonde Parizou au No 6527 rue St Hubert a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 5 avril 1941, et a été condamné à

été acquitté

50 jours par le juge J - Pol Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: 100Respectueusement soumis, X

CANADA
Province de Québec.
District de Montréal
Cité de Montréal

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

7057

Montréal, 5 avril 19 41

PRESENT: E. Archambault

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 5eme jour de avril
en l'année mil neuf cent quarante un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Arthur Martin

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé
, le 25eme jour de février
mil neuf cent quarante un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, à savoir:
une maison de Jeu (Stud-Poker), publique, et ce
au No. 6527 de la rue St.Hubert,



Et je condamne ledit accusé à raison de ladite
infraction, à payer la somme de cinquante dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de neuf
dollars, et cinquante centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées immédiatement
je condamne ledit accusé à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés~~ pendant l'espace de deux mois
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé
à la dite Prison Commune ne soient, plutôt payés.
Et je maintiens la saisie faite et pratiquée en cette cause.
DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(SIGNE) E. ARCHAMBAULT

[Handwritten signature]

Juge des Sessions de la Paix.

LE GREFFIER DE LA PAIX
EN CHEF.

No. 7057 *L*

Journal de 1941 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION
(Amende et Frais, ou Prison)

SERVICE DE LA POLICE

384



Montréal, 27 décembre, 1945

DAME SERAPHIN BOUTIN,
6528 de Chateaubriand,
Montréal.

400 415 8 Janv 1946

Nous vous donnons avis que

Edward Boucher

arrêté le 27 novembre, 1945 194

sous l'accusation de tenir une maison de pari
courses au No. 6527 St Hubert, (arrière)
a été trouvé
coupable le 12 décembre 1945

et a été condamné par rec. Thouin

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veuillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

par

Avocat.

Me de Seraphin Boutin

Je, soussigné, *constable* pour la ville et le district
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le *8^{ième}* jour de *janvier* 1945
en l'année mil neuf cent quarante cinq entre 4⁰⁰ et 4¹⁵⁶
heures de l'a *l'après*-midi, j'ai signifié à *Seraphin Boutin*
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, *6528 de-Chatouillard* en ladite ville, parlant à
elle même

Daté à Montréal susdit, ce *12^{ième}* jour
de *janvier*. 1945 mil neuf cent quarante cinq

Jacques Lussier

977

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 17 décembre 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que.....Edward Boucher.....

arrêté le.....27 novembre.....1945, sous l'accusation de tenir une maison

de.....Pari sur courses.....au No.....6527 rue St. Hubert (arrière).....a

été trouvé coupable

plaidé coupable le.....12 décembre.....1945 et a été condamné à

été acquitté

\$100. et frais ou 2 mois par le juge.....Thouin.....Cour Recorder.....

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 12606

N.C. Parsons Sergt.

Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMontréal, 27 Nov. 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 4.45 heures P.M.
 et 4.50 heures P.M., j'ai arrêté Edward Boucher
 sous l'accusation de tenir une maison De Pari sur courses au
 No. 6527 rue St Hubert en arriere

Personnes trouvées: Hommes 8 Femmes.....Observations: Saisie 1 écouteur et papiers,Mandat Oui. Nov. 12606

Cour d. u Recorder

Respectueusement soumis,

N.C. Parsons Sergt.

15-8

par

M. Bilodeau

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 12 Decembre 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Eduard Boucherarrêté le 27 Novembre 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde De Pari sur course. Arriere
au No. 6527 rue St. Hubert a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 12 Decembre 1945, et a été condamné à
~~être acquitté~~\$100.00 et frais ou 2 mois. par le juge Thouin Cour du RecorderPersonnes trouvées sur les lieux:
8 CondamnésLes/trouvés furent/à \$15.00 de frais ou 8 jours.Observations: Saisie 1 écouteur et papiers. Saisie maintenue.

Respectueusement soumis,

N.C. Parsons Sergt.

12606



225



SERVICE de la POLICE

Montréal, 24 sept. 1945 194...

Dame Veuve Séraphin Boutin,
6528 Ave. de Chateaubriand,
Montreal.

715 730 26 Sept
45

Nous vous donnons avis que

Jean Mairino

arrêté le 6 septembre, 1945 194...

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

balbo au No. 6527 St Hubert, apt 1

a été trouvé coupable le 7 sept. 1945 194...

et a été condamné par rec. McManamy

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

Sgt. Mercier

par.....

Avocat.

M^{de} Séraphin Boutin

Je, soussigné, *Constatable* pour la ville et le ~~district~~
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le *26^{ième}* jour d *e* *Septembre* 194*5*
en l'année mil neuf cent *quarante cinq*, entre *7¹⁵* et *7³⁰*
heures de l'a-*près* midi, j'ai signifié à *M^{me} Seraphin Bouterin*
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, *6528 De Chateaufort* (en ladite ville, parlant à
elle même

Daté à Montréal susdit, ce *29^{ième}* jour
d *e* *Septembre* mil neuf cent *quarante cinq*

Laurent Corneau

(979)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 10 septembre 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Mairino

arrêté le 6 septembre 1945, sous l'accusation de tenir une maison

de Jean Balbo au No 6527 rue St. Hubert Apt. 1 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 7 septembre 1945, et a été condamné à

été acquitté

\$50. et frais de 1 mois par le juge McManamy Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 10229

P. Clair Sergt.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 6 Sept. 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.30 heures P.M.
 et 10.35 heures P.M., j'ai arrêté ~~Jean Max~~ Jean Mairino
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Balbo au
 No. 6527 rue St. Hubert Apt. 1

Personnes trouvées: Hommes 12 FemmesObservations: Saisie 1 table, cartes et \$1.10Mandat Oui. Non 10229
90-849

Cour d u Recorder



Respectueusement soumis,

P. Clair, Sergt.Par *Emile...*

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 7 Sept. 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Mairinoarrêté le 6 Sept. 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Balbo au No. 6527 rue St. Hubert Apt. 1 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 7 Sept. 1945, et a été condamné à~~être acquitté~~~~\$500~~ \$50. et frais ou 1 ^{Mois} par le juge McManamy Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 12 trouvés furent condamnés a \$10. de frais.Observations: Fut saisie 1 table, cartes et jetons, saisie **MONTREAL**

Respectueusement soumis,

Mandat No. 10229

P. Clair, Sergt.

Par

Emelanson
Archives de la Ville de Montréal





CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX.

Montréal, le 18 septembre 1944.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-221-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 6527 de la
rue St. Hubert Apt. 1. à Montréal.

1o. No. 6226 le 21 novembre 1943, Elphège Desjardins
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Stud Poker le 23 novembre 1943, il comparut
devant le Recorder Plante qui le condamna à
\$25. et frais ou 1 mois .

2o. No. 8296 le 4 août 1944, Elphège Desjardins
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 18 août 1944, il comparut
devant le Recorder Leblanc qui le condamna à
\$25. et frais ou 1 mois.

Votre bien dévoué,

/ES.

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

ORD: 551, 1 mois du 26 novembre au 26 décembre 1943.

3 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

Montréal, 4 Aout.....194 4

Au Directeur du Service de la Police,
Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.55 heures P.M.
et 11.00 heures P.M., j'ai arrêté Elphège Desjardins
sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Stud poker au
No. 6527 rue St Hubert Apt.1

Personnes trouvées: Hommes 12 Femmes.....

Observations: Saisie 1 table cartes et jetons,

Mandat: Oui. ~~Nox.~~ 8296
90-849
Respectueusement soumis,

Cour d. u Recorder

P Clair Sergt.

par

M. Bilodeau



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 18 Aout 1944

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Elphege Desjardinsarrêté le 4 Aout 1944, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Stud poker au No. 6527 rue St Hubert Apt.1 a~~été trouvé x complice~~plaidé coupable le 18 Aout 1944 et a été condamné a~~été acquitté~~§ 25. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 12 trouvés furent condamnés aux fraisObservations: Fut saisie 1 table cartes et jetons, Saisie maintenuRespectueusement soumis,
Mandat No. 8296

P Clair Sergt.

par

M. Bilodeau

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, **le 13 déc.** 194³

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que **Elphege Desjardins**arrêté le **21 nov.** 194³, sous l'accusation de tenir une maisonde **jeu (stud poker)** au No **6527** rue **St-Hubert Apt. 1** a

été trouvé coupable

plaidé coupable le **23 nov.** 194³, et a été condamné à

été acquitté

\$25. et frais ou 1 mois par le juge **Plante** Cour **Recorder**

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Respectueusement soumis,

/JPB

Mandat: 6226

A. Lemay Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 24 nov. 1943

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Elphege Desjardins

arrêté le 21 nov. 1943, sous l'accusation de tenir une maison

de jeu (stud poker) au No 6527 rue St-Hubert Apt. 1 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 23 nov. 1943, et a été condamné à

été acquitté

\$25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

.....
.....
.....

Observations:.....

Respectueusement soumis,

/JPB

Mandat: 6226

A. Lemay Lieut.

146

Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMontréal, 21 Novembre 194 3

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 12.10 heures A.M.
 et 12.15 heures A.M., j'ai arrêté Elphege Desjardins
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu (Stud poker) au
 No 6527 rue St Hubert Apt.1

Personnes trouvées: Hommes 10 FemmesObservations: Saisie 1 table/ cartes et jetonsMandat: Oui. Nbr. 6226
90-849Cour d. u Recorder

Respectueusement soumis,

A Lemay Lieut.

par

M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMontréal, 23 Novembre 194 3

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Elphege Desjardins
 arrêté le 21 Novembre 1943, sous l'accusation de tenir une maison
 de Jeu (Stud poker) au No. 6527 rue St Hubert Apt. 1 a
~~été trouvé coupable~~
 plaidé coupable le 23 Novembre 1943, et a été condamné à
~~être acquitté~~

§ 25. et fraisen 1 mois par le juge Plante Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 10 trouvés furent condamnés aux frais

Observations: Est saisie 1 table cartes et jetons. Saisie maintenue

Respectueusement soumis,

Mandat No. 6226

A Lemay Lieut.

par M. Bilodeau

Archives de la Ville de Montréal



6226

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

Montréal, 5 novembre 1943

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-474-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 6527 de la
rue St Eubert Apt. 1 à Montréal.

10. No. 3986	le 21 juillet	1943, Armand Martel
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de		
Jeu (Stud Poker)	le 22 juillet	1943, il comparut
devant le Recorder Plante		qui le condamna à
\$25. les frais ou 1 mois		

20. No. 14748	le 2 octobre	1943, Armand Martel
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,		
	le 4 octobre	1943, il comparut
devant le juge Cloutier		qui le condamna à
\$100. les frais ou 2 mois		

Votre bien dévoué,

/MH..

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

1 condamnation antérieure

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

PROCES SOMMAIRE
(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

14748

Montréal, 4 octobre 19 43

PRESENT: A. Cloutier

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 4^{ème} jour de octobre
en l'année mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Armand Martel

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé
, le 2^{ème} jour de octobre
mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une
maison de jeu (Stud Poker) publique, et ce au No 6527
de la rue St-Hubert, apt. 1.



Et je condamne ledit accusé à raison de ladite
infraction, à payer la somme de cent dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de onze
dollars, et ~~trois~~ pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées immédiatement,
je condamne ledit accusé à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
au ~~carcéral~~ pendant l'espace de deux mois,
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. Je maintiens la saisie
faite et pratiquée en cette cause.
DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

"Signé" A. Cloutier.

GREFFIER DE LA PAIX.

Juge des Sessions de la Paix.

RB.

No. *14748*

Jour de.....194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 23 juillet 194 3

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que..... Armand Martel.....arrêté le 21 juil. 194 3., sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (stud poker) au No 6527 rue St-Hubert Apt. 1 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 22 juil. 194 3., et a été condamné à

été acquitté

\$25. les frais ou 1 mois par le juge. Plante Cour recorder.....

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Mandat: 3986

Respectueusement soumis,

/RB..

P. Clair Sgt.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 21 Juillet 194 3

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.20 heures P.M.
 et 11.25 heures P.M., j'ai arrêté Armand Martel
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu (Stud poker) au
 No. 6527 rue St Hubert Apt. 1

Personnes trouvées: Hommes 10 FemmesObservations: Saisie 1 table cartes et jetonsMandat: Oui. NON. 3986

Cour d.u. Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

P Clair Sergt.

par



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 22 Juillet 194 3

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Armand Martelarrêté le 21 Juillet 194 3, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu (Stud poker) au No. 6527 rue St. Hubert Apt. 1 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 22 Juillet 194 3, et a été condamné à~~été acquitté~~\$ 25.00 et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 10 trouvés furent condamnés aux frais ou 3 joursObservations: Fut saisie 1 table cartes et jetons. Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 3986

P Clair Sergt.par M. Bilodeau

3986

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 23 mars 1944

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Elphege Desjardins

arrêté le 19 mars 1944 sous l'accusation de tenir une maison

de jeu stud poker au No. 6527 rue St Hubert Apt. 2 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 20 mars 1944, et a été condamné à

été acquitté

\$25. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recordar

Personnes trouvées sur les lieux:

.....
.....
.....

Observations:.....

Respectueusement soumis,

/JPB

Mandat; 554

A St Jean Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

Montréal, 19 Mars 194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 12.05 heures A.M.
 et 12.10 heures A.M., j'ai arrêté Elphege Desjardins

sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Stud Poker au

No. 6527 rue St Hubert Apt.2

Personnes trouvées: Hommes 9 Femmes

Observations: Saisie 1 table cartes et jetons

Mandat: Oui. Non. 554
90-849

Cour d. u Recorder



Respectueusement soumis,

A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 20 Mars 194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Elphege Desjardinsarrêté le 19 Mars 194 4, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Sud poker au No. 6527 rue St Hubert Apt.2 a~~été reconnu~~ culpableplaidé coupable le 20 Mars 194 4, et a été condamné à~~être acquitté~~* 25. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 9 trouvés furent condamnés aux fraisObservations: Fut saisie 1 table cartes et jetons , Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

A St Jean Lieut.par M. Belodeau

Archives de la Ville de Montréal

POLICE
SECRETARIAL
MAR 31 1961

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 28 mai 1943

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que..... Armand Martel.....arrêté le 1er mai 1943, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (stud poker) au No 6527 rue St-Robert Apt. 2..... a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 3 mai 1943, et a été condamné à~~été acquitté~~100. les frais ou 1 mois par le juge Théberge Cour police

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Mandat: 7093

Respectueusement soumis,

/RB..

Provincial

CANADA,

Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

PROCES SOMMAIRE
~~(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)~~

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

7093

Montréal, 3 mai 19 43

PRESENT: R. Théberge

~~CONVICTION~~ Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal
SACHEZ que le 3^{ème} jour de mai
en l'année mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

ARMAND MARTEL

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le **ler** jour de **mai**
mil neuf cent **quarante trois**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

**illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une
maison de jeu (Stud-poker) publique, située au No 6527
de la rue St-Hubert, appt. 2.**



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cent** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **onze**
dollars, ~~xx~~ ~~certains~~ pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux fins de la loi~~, pendant l'espace de ~~un mois~~ ~~deux mois~~ **un mois**
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. **Je maintiens la saisie**
~~faite et pratiquée en cette cause.~~
DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

"Signé" R. Théberge.

J. Sauveur
GREFFIER DE LA PAIX.

Juge des Sessions de la Paix.

RB.

No. *7093*.....

Jour de.....194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que *Arthur Martin*

arrêté le *15 mai* 194*1*, sous l'accusation de tenir une maison

de *Jeu* au No. *6527* rue *St-Hubert apt 2* a

été trouvé coupable

plaidé coupable le *19 mai* 194*1*, et a été condamné à

été acquitté

50 \$ m par le juge *Pitt* Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: *1-2*

Respectueusement soumis,

11146

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

Montréal, 19 mai

19 41

PRESENT: M. Tétreau

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal
SACHEZ que le 19eme jour de mai
en l'année mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Arthur Martin

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé
, le 15eme jour de mai
mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, à savoir:
une maison de Jeu (Stud-oker) publique, située au no. 6527
de la rue St. Hubert, apt. 2,



Et je condamne ledit accusé à raison de ladite
infraction, à payer la somme de cinquante dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de dix
dollars, et vingt centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées immédiatement

je condamne ledit accusé à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés~~ pendant l'espace de un mois

à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.

Et je maintiens la saisie faite et pratiquée en cette cause
DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(SIGNE) M. TETREAU

Juge des Sessions de la Paix.

LE GREFFIER DE LA PAIX.

No. 11146 *£*

Jour de *14* 1941 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et Frais, ou Prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que

arrêté le 1 août 1941, sous l'accusation de tenir une maison
 de jeu au No. 6527 rue Ste Hubert Apt 3
 été trouvé coupable
 plaidé coupable le 4 août 1941, et a été condamné à
 été acquitté

50 fins par le juge Emm P Cour
 Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: 1-

Respectueusement soumis,

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

~~(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)~~

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

~~17419~~
17419

Montréal, 4 aout 19 41

PRESENT: F.T. Enright

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal
SACHEZ que le 4eme jour de aout
en l'année mil neuf cent quarante un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

~~Armand Martel~~
Armand Martel

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le 4eme jour de aout
mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre,
à savoir: une maison de Jeu (Stud Poker) publique,
et ce au No. 6527 de la rue St. Hubert, apt. 3, St. Catherine.



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cinquante** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **neuf**
dollars, et **cinquante** centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~à raison de ladite infraction~~ pendant l'espace de **un mois**
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.

Et je maintiens la saisie faite et pratiquée en cette cause.
DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VAIRE COPIE

(SIGNÉ) F.T. ENRIGHT

Juge des Sessions de la Paix.

No 17419

£

Jour de 1941 19

Plaignant

vs

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)





CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

Montréal, 17 août 1942.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-198-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **6527** de la
rue **St-Hubert Apt. 5** à Montréal.

1o. No. 8604 le 13 juin fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de jeu (stud poker) le 15 juin devant le Juge Langlois	1942, Jean Drouin 1942, il comparut qu'il condamna à
\$100. les frais ou 2 mois	
2o. No. 5908 le 26 juillet fut arrêté au même endroit sous la même accusation, le 27 juillet devant le recorder Leblanc	1942, Armand Lanthier 1942, il comparut qui le condamna à
\$25. les frais ou 1 mois	

Votre bien dévoué,

/RB..

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

Aucune condamnation antérieure

Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

Montréal, 26 Juillet 1942

Au Directeur du Service de la Police,
Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 12.45 heures A.M.
et 12.50 heures A.M., j'ai arrêté Armand Lanthier
sous l'accusation de tenir une maison de jeu (Stud Poker) au
No. 6527 rue St. Hubertx Apt. 5

Personnes trouvées: Hommes 11 Femmes

Observations: Saisie 1 table, cartes et jetons

Mandat: Oui. ~~Non~~ 5908
213-1256

Cour d' u Recordeur

Respectueusement soumis,

P. Clair Sgt.

par J.C. Champagne



Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité Station.Montréal, 27 Juillet 194 2

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Armand Lanthierarrêté le 26 Juillet 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (Stud Poker) au No. 6527 rue St Hubert Apt.5 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 27 Juillet 194 2, et a été condamné à~~une amende~~\$ 25. et les frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

11 Hommes; Frais ou 3 joursObservations: Saisie maintenue; 1 table, cartes et jetons

Respectueusement soumis,

Mandat 5908

P. Clair Sgt.

par

P. C. Champagne

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 15 juillet 194²

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

Jean Drouin

J'ai l'honneur de faire rapport que.....

arrêté le 13 juin 194², sous l'accusation de tenir une maison

de jeu (stud poker) au No 6527 rue St-Hubert Apt. 5 a

été trouvé coupable
plaidé coupable le 15 juin 194², et a été condamné à~~être acquitté~~

\$100. les frais ou 2 mois par le juge Langlois de la Cour de Police

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

Respectueusement soumis,

Mandet: 8604

/RB..

Provincial

Archives de la Ville de Montréal

Procès sommaire.

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

3604

Montréal, 15 juin

19 42

PRESENT: J.C. Langlois

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 15^{eme} jour de juin
en l'année mil neuf cent quarante-deux, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Jean Drouin

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le 13^{eme} jour de **juin**
mil neuf cent **quarante-deux**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, savoir:

**une maison de jeu (stud poker) publique, située au
No. 6527 de la rue St-Hubert, app. 5.**



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cent** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **onze**
dollars, ~~et~~ **cent**, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**

je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés~~, pendant l'espace de **deux mois**
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**

à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.
Et je révoque la saisie faite et pratiquée en cette cause.

DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

Vraie copie (signé) J.C. Langlois,

[Handwritten signature]

Juge des Sessions de la Paix.

Le Greffier de la Paix.

103

No. 8604

Jour de - - 1919 194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

SERVICE de la POLICE



POLICE DEPARTMENT

Poste No. 21 Station.

Montréal, 22 septembre 1945

A: Me Mercure,
To: Avocat de la Police
Quartiers-généraux.

Sujet: Re: Ordonnance de Cadenas No. 54
Subject: 6527 St. Hubert, Pièce No. 6

Vers 1 h. p.m. ce jour, Me Mercure,
Avocat de la Police Municipale donnait un ordre téléphonique au sergent
A. Daigneault, de ce Poste, de voir à enlever le cadenas et scellés au No.
6527 rue St. Hubert, pièce 6, de lui retourner l'Ordonnance telle
qu'attachée, à son bureau et d'en faire rapport.

A. 1.20 hrs. p.m., l'ordre fut exécuté par le
signataire accompagné par l'agent n. mtr. 1248 Mayer.

Je demeure,
Respectueusement soumis.

Capt. Paul E. Caron.

En charge Archives de la Ville de Montréal

Reçu le 25-9-45.

E. Pleau
INSPECTEUR DIVISION NORD.

copie

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

ord-54

Montréal, le 23 juillet 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-51-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **6527** de la
rue **St. Hubert Apt. 6** à Montréal.

1o. No. **5887** le **15 juin** 1945, **Armand Martel**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le **22 juin** 1945, - **il comparut**
devant le **Recorder Leblanc** qui le condamna à
\$100. et frais ou 2 mois.

2o. No. **7418** le **19 juillet** 1945, **Paul Desautels**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le **20 juillet** 1945, - **il comparut**
devant le **Recorder McManamy** qui le condamna à
\$100. et frais ou 2 mois.

Votre bien dévoué,

/RS.

Remarques:

Aucune condamnation antérieure.

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

Montréal, Juillet 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.50 heures P.M.
et 11.55 heures P.M., j'ai arrêté Paul Desautels
sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
No. 6527 rue St. Hubert Apt. 6

Personnes trouvées: Hommes 16 Femmes

Observations: Saisie 1 table, 2 dés et \$0.85

Mandat Oui. Non. 7418

Cour du Record

109-626

Respectueusement soumis,

A. Lemay, Lieut.

Par

Emilou



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 20 Juillet 1945

Au Directeur du Service de la Police,
Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Paul Desautels
arrêté le 19 Juillet 1945, sous l'accusation de tenir une maison
de Jeu Barbouth au No. 6527 rue St Hubert Apt. 6
~~été trouvé coupable~~
plaidé coupable le 20 Juillet 1945, et a été condamné à
~~été acquitté~~

\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge McManamy Cour du Recorder
Personnes trouvées sur les lieux:

Les 16 trouvés furent condamnés a \$ 15. de frais

Observations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 0.85, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,
Mandat No. 7418

A Lemay Lieut.

par

M. Belodeau

Archives de la Ville de Montréal




Rapport no. 51
avec M.C.R. NO. 5887

Service de la Police

Département



Handwritten signature or initials in the bottom right corner.

109

 SERVICE de la POLICE

Montréal, 6 juillet 1945 194...

 Dame Vve Séraphin Boutin,
 6528 Ave De Chateaubriand,
 Montréal.

Nous vous donnons avis que

Armand Martel

arrêté le 15 juin 1945 194...

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

barbouth au No. 6527 St. Hubert, appt 6

a été trouvé coupable le 22 juin 1945 194...

et a été condamné par rec. Leblanc

Cette offense a été commise dans votre propriété.

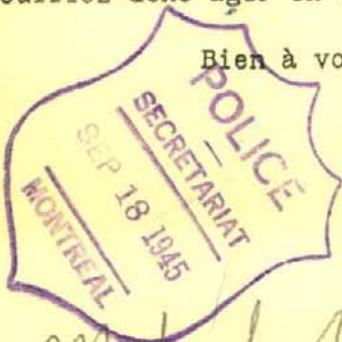
Veuillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

 par *S. P. Mercier*

Avocat.


Mme S. Boutin

Je, soussigné, *Constable* pour la ville et le district
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le *10^{ième}* jour de *juillet* 1945
en l'année mil neuf cent *quarante-cinq* entre *145* et *200*
heures de l'a-*près* midi, j'ai signifié à *M^{lle} Th^{ér}èse Séraphine*
le présent avis, en lui laissant une copie, certifiée d'icelui à son domi-
cile, *6528 De Chateaubriand* en ladite ville, parlant à
elle même

Daté à Montréal susdit, ce *14^{ième}* jour
de *juillet* mil neuf cent *quarante-cinq*

Laurent Corneau

(977)

145 200 10 juillet 1945

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 28 juin 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Ammand Martel

arrêté le 15 juin 1945, sous l'accusation de tenir une maison

de Jeu Barbouth au No. 6527 rue St. Hubert Apt. 6 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 22 juin 1945, et a été condamné à

été acquitté

\$100. et frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/ES. - Respectueusement soumis,

Mandat: 5887

A. St. Jean Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 15 Juin 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.00 heures P.M.
 et 11.05 heures P.M., j'ai arrêté Armand Martel
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth au
 No. 7 6527 rue St Hubert Apt. 6

Personnes trouvées: Hommes 30 FemmesObservations: Saisie 1 table 2 cés et \$ 1.15Mandat Oui. Non. 5887Cour d. u Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

A St Jean Lieut.

par



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 23 Juin 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Armand Martelarrêté le 15 Juin 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 6527 rue St Hubert Apt. 6 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 22 Juin 194 5, et a été condamné à~~une amende~~\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 30 trouvés furent condamnés a \$ 10. de frais

Observations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 1.15 Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 5887

A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau
Archives de la Ville de Montréal



VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENTHÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

Montréal, 7 mai 1948

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-219-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 6527 de la
rue St-Hubert Ant. 6 à Montréal.

1o. No. 18107 le 30 novembre 1942, Jean Drouin
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
jeu (stud poker) le 1er décembre 1942, il comparut
devant le recorder Plante qui le condamna à

\$25. les frais ou 1 mois

2o. No. 1906 le 31 mars 1943, Rodolphe Julien
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 7 avril 1943, il comparut
devant le recorder Plante qui le condamna à

\$25. les frais ou 1 mois

Votre bien dévoué,

/RP..

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

Aucune condamnation antérieure

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 31 Mars 1943

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.45 heures P.M.et 11.50 heures P.M., j'ai arrêté Rodolphe Juliensous l'accusation de tenir une maison de jeu (Stud Poker) auNo. 6527 rue St Hubert Apt. 6Personnes trouvées: Hommes 8 FemmesObservations: Paiement de la table, cartes et jetonsMandat: Oui. Non 1906

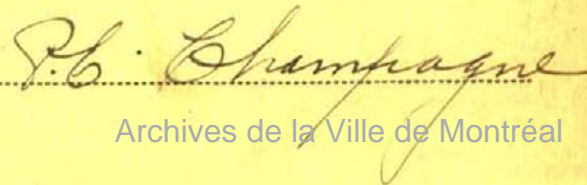
201-849

Cour du Recordeur

Respectueusement soumis,

A. Lemay Lieut.

par




Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 7 Avril 1943

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Rodolphe Julienarrêté le 31 Mars 1943, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (Stud Poker) au No 6527 rue St Hubert Apt. 6 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 7 Avril 1943, et a été condamné à~~être acquitté~~\$ 25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

8 Hommes; \$ 3.50 de frais ou 3 joursObservations: Saisie maintenue; 1 table, cartes et jetons

Mandat 1906

Respectueusement soumis,

A. Lemay Lieut.

PAR

Archives de la Ville de Montréal



1906

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

MONTREAL, 9 décembre..... 194 2

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

1er avis

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Drouin.

arrêté le 30 novembre..... 1942, sous l'accusation de tenir une maison

de jeu (stud poker)..... au No. 6527..... rue St-Hubert. Appt. 6...... a

été trouvé coupable
plaidé coupable le 1 décembre..... 194.2, et a été condamné à

~~être acquitté~~

\$25. les frais ou 1 mois. par le juge Plante...... Cour Recorder.

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Respectueusement soumis,

Mandat; 12167

P. Clair. Sgt.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 30 Nov. 1942

Au Directeur du Service de la Police,
Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.45 heures P.M.
et 11.50 heures P.M., j'ai arrêté Jean Drouin
sous l'accusation de tenir une maison de jeu (Stud Poker) au
No. 6527 rue St Hubert Apt. 6

Personnes trouvées: Hommes 10 Femmes

Observations: Saisie 1 table, cartes et jetons

Mandat: Oui. Non. 12167
109-626-201

Cour d.u. Recordeur



Respectueusement soumis,

P. Clair Sgt.

par F. C. Champagne

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMONTRÉAL, 1 Dec. 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Drouinarrêté le 30 Nov. 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (Stud Poker) au No. 6527 rue St Hubert Apt. 6 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 1 Dec. 1942, et a été condamné à~~été acquitté~~\$ 25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

10 Hommes; FraisObservations: Saisie maintenue; 1 table, cartes et jetons

Respectueusement soumis,

Mandat 12167

P. Clair Sgt.par P. Champagne

Archives de la Ville de Montréal



E-205 - 13 oct. 1950

903 *S. Zotique*

721



12 DEC 26 1947

SERVICE de la POLICE

9 00 ^{9 13} AM 3 DEC / 47

Montréal, 1^{er} décembre 1947

Monsieur J. Antonio Savard,
6980 Des Erables,
MONTREAL.-

6995 DES ERABLES

CA-4067

Nous vous donnons avis que

JEAN PAUL MARCHAND & OLIVA RIOPEL

arrêté le 19 octobre 1947

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

(stud poker) au No. 903 est, St-Zotique

ont été trouvés coupables le 4 novembre 1947

et ~~X~~^{ONT} été condamnés par le recorder Lagarde

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veuillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

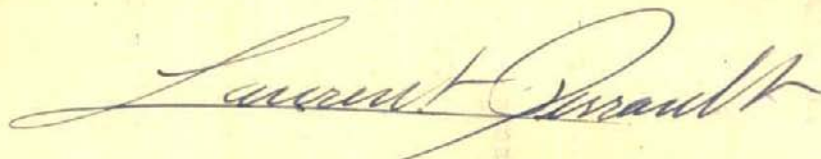
par _____

: Avocat.

Directeur Adjoint
du Service de la Police

Je, soussigné, CONSTABLE pour la ville et le district
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le 3 ième jour de DECEMBRE 1944
en l'année mil neuf cent quarante-sept entre 9 00 et 9 15
heures de l'a YANT -midi, j'ai signifié à J. ANTONIO SAVARD
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, 6995 DES-Érables en ladite ville, parlant à
J. ANTONIO SAVARD lui-même.

Daté à Montréal susdit, ce 6 ième jour
de DECEMBRE mil neuf cent quarante-sept. 1944


977

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 6 novembre 1947

Au Directeur du Service de la Police,

ler avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean-Paul Marchand-Oliva Riopelarrêté le 19 octobre 1947, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu stud-Poker au No. 903 rue St. Zotique Est a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 4 novembre 1947, et a été condamné à

été acquitté

J.P.M. \$150. et frais ou 2 moisO. R. \$50. et f. ou 2 mois par le juge Lagarde Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 4748 pour J.P.M.

"

4840 pour O.R.

Adrien Rompré Sargent

Service de la Police



Police Department

Poste No Moralité

Montréal, le 19 octobre 1947

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 12.45 heures ~~ex~~ a.m. et 12.50 heures a.m., j'ai arrêté Jean Paul Marchand - Oliva Riopel sous l'accusation de tenir une maison de jeu Stud Poker au No 903 rue St Zotique Est

Personnes trouvées: Hommes 12 Femmes 4

Saisie: 1 boîte de jetons, environ 50 jeux de cartes, 1 boîte d'enveloppes, Observations: 4 boîtes de cartes d'affaires, 10 tabliers de brasseurs, 1 sceau, papiers divers, 1 livre des minutes, 1 livre de comptabilité, 1 classeur en métal, 1 téléphone non payant no Cr. 2763 et 4 tables à poker.

Mandat Oui. ~~Non~~

Cour d u Recorder

4748 pour J.P.M.

4840 pour O.R.

Respectueusement soumis,

Adrien Rompré Sergent

5-35

Par

SERVICE DE LA POLICE

OCT 21 9 50 AM '47

SECRETARIAT

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, le 4 Novembre 194 7

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Paul Marchand et Oliva Riopelarrêté le 19 Octobre 194 7, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Stud-Poker. au No 903 rue St Zotique Est. a~~ont été reconnus coupables~~plaidé coupable le 4 Octobre NOVEMBRE 194 7, et a été condamné à~~être acquitté~~J.P.M. \$150. & frais ou 2 moisO.R. \$50.00 et " ou par le juge Lagarde. Cour du Recorder.

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 12 Hommes et les 4 Femmes furent condamnés à \$25.00 et frais ou 1 mois.Saisi 1 bte de jetons, environ 50 jeux de cartes, 1 bte d'enveloppes,4 btes de cartes d'affaires, 10 tabliers de brasseurs, 1 sceau, papiers
1 livre de minutes, 1 livre de comptabilité, 1 classeur en métal, 1Observations: tél. non payant Cr.9763 et 4 tables à poker. Saisie mientenue.

Respectueusement soumis,

Adrien Rompré Sergent.Mandats No 4748 pour J.P.M.
4840 pour O.R.

par

Louis Meunier
Archives de la Ville de Montréal

SERVICE DE LA POLICE

Nov 6 9 03 AM '17

SECRETARIAT

4748
8667



CANADA

oid-76

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENTHÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

MONTREAL, LE 12 AOUT 1946.

-75-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 903 de la
rue STE. Zotique. EST à Montréal.

1o. No 12974 le 4 Decembre 1945 D Jean Paul Marchand
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation
de tenir une maison de jeu STUD POKER

le 5 Decembre 1945, il comparut
devant le Recorder Plante qui condamna à
\$25,00 et frais ou 1 mois.

2o. No 3517 le 5 Juillet 1946 G Ferdinand Hetu
fut arrêté au même endroit sous la meme accusation

le 12 Juillet 1946, il comparut
devant le Recorder Plante qui condamna à
\$25,00 et frais ou 1 mois

Votre bien dévoué,

/ET.

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

une condamnation anterieure.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, le 5 Juillet 194 6

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.10 heures P.M.
 et 11.15 heures P.M., j'ai arrêté Ferdinand Héту
 sous l'accusation de tenir une maison Stud-Poker au
 No. 903 rue St Zotique Est

Personnes trouvées: Hommes 7 Femmes.....Observations: Saisi une table cartes et jetons

Mandat

Oui.
3517

Nom.

Cour du Recorder

Respectueusement soumis,

R. Gervais Lieut.

10-5

par

SERVICE DE LA POLICE

JUL 6 10 05 AM '46

SECRETARIAT

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, le 12 Juillet 194 6

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Ferdinand Hétuarrêté le 5 Juillet 194 6, sous l'accusation de tenir une maisonde Stud-Poker au No. 903 rue St Zotique Est a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 12 Juillet 194 6, et a été condamné à~~être emprisonné~~\$25.00 et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 7 trouvés furent condamnés aux fraisObservations: Saisi une table, cartes et jetons Saisie main-tenue

Respectueusement soumis,

R. Gervais Lieut.

par R. Gervais

Mandat No. 3517

SECRETARIAT

JUL 13 10 29 AM '46

SERVICE DE LA POLICE

- 3517 -


 379
 SERVICE DE POLICE

700 715 19 Dec 1945

 Montréal, Decembre 14, 1945 194

 630
 J. Antonio Savard,
 6980 Des Erables, CA 4067
 Montréal.

6995

Nous vous donnons avis que

Jean Paul Marchand

 arrêté le 4 décembre, 1945 194

 sous l'accusation de tenir une maison de jeu
stud poker au No. 903 St. Zotique, est,
a été trouvé coupable le 5 déc. 1945

 et a été condamné par rec. Plante

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veuillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

par _____

Avocat.

Je, soussigné, *constable* pour la ville et le ~~district~~
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le *19 ième* jour de *Décembre 1945*
en l'année mil neuf cent *quarante cinq* entre *7⁰⁰* et *7¹⁵*
heures de l'a *près* -midi, j'ai signifié à *Antonio Savard*
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, *6995 Des Braves* en ladite ville, parlant à
lui même

Daté à Montréal susdit, ce *22 ième* jour
de *Décembre* mil neuf cent *quarante cinq* 1945.

Laurent Corneau

977

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 7 décembre 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Paul Marchandarrêté le 4 décembre 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Sind Poker au No. 903 rue St. Zotique Est a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 5 décembre 1945, et a été condamné à

été acquitté

\$25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 12974

R. Gervais Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 4 Déc. 194 5

Au Directeur du Service de la Police,
Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.00 heures P.M.
et 11.05 heures P.M., j'ai arrêté Jean Paul Marchand
sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Stud-poker au
No. 903 rue St Zotique Est,

Personnes trouvées: Hommes 8 Femmes.....

Observations: Saisie 1 table cartes et jetons

Mandat Oui. NON. 12974

Cour d. u Recorder

Respectueusement soumis,

R Gervais Lieut.

5-7

par M. Bilodeau



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 5 Déc. 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Paul Marchandarrêté le 4 Déc. 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Stud-poker au No. 903 rue St Zotique Est, a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 5 Déc. 194 5, et a été condamné à
~~être emprisonné~~\$ 25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 8 trouvés furent condamnés a \$ 10. de fraisObservations: Fut saisie 1 table cartes et jetons, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 12974

R Gervais Lieut.

par

[Signature]
Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que

arrêté le 15 mai 1941, sous l'accusation de tenir une maisonde St Jean au No. 903 rue St Zotique a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 19 mai 1941, et a été condamné à

été acquitté

50 \$ / m par le juge Pitou Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

Respectueusement soumis,

CANADA
Province de Québec,
District de Montréal
Cité de Montréal

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

11116

Montréal, 19 mai 1941

PRESENT: H. Tétreau

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal
SACHEZ que le 19^{eme} jour de mai
en l'année mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Gustave Filion

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le 15^{eme} jour de mai
mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, à savoir
une maison de Jeu (Stud-Poker) publique, et ce au no. 903
de la rue St. Zotique,



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de cinquante dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de neuf
dollars, et cinquante centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
aux travaux forcés pendant l'espace de un mois
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.

et je mentionne la seule faute et pratique en cette cause.
DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

MAIS OMBRE

(SIGNÉ) H. TETREAU

[Signature]
LE JUGE DES SESSIONS DE LA PAIX.

Juge des Sessions de la Paix.

No. 1116 *L*

Jour de 1 1941 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION
(Amende et Frais, ou Prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 20 juillet 1942

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Paul Lorrainarrêté le 11 juillet 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu (sans autor) au No. 905 rue St-Zotique Apt. 2

été trouvé coupable

plaidé coupable le 16 juillet 1942, et a été condamné à~~exécution~~\$25. les frais ou 1 mois par le juge Plante de la Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Respectueusement soumis,

Mandat: 5106

P. Clair Sgt.

/RB..

par P. E. Champagne

Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 11 Juillet 194²

Au Directeur du Service de la Police,
Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.00 heures P.M.
et 11.05 heures P.M., j'ai arrêté Paul Lorrain
sous l'accusation de tenir une maison de jeu (Stud Poker) au
No. 8 903 rue St Zotique Est Apt. 2

Personnes trouvées: Hommes 7 Femmes.....

Observations: Saisie 1 table, cartes et jetons

Mandat: Oui. ~~Non~~ Non 5106
109-201

Cour d. u Recordeur

Respectueusement soumis,

P. Clair Sgt.

par

P.C. Champagne



Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMontréal, 16 Juillet 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Paul Lorrainarrêté le 11 Juillet 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (Stud Poker) au No 903 rue St Zotique Est Apt.2 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 16 Juillet 1942, et a été condamné à~~être acquitté~~\$ 25. et les frais ou 1 mois par le juge Plante Cour Recordeur

Personnes trouvées sur les lieux:

7 Hommes; \$ 3.50 de fraisObservations: Saisie maintenue; 1 table, cartes et jetons

Respectueusement soumis,

Mandat 5106

P. Clair Sgt.

par

P. Clair
Archives de la Ville de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

Montréal, 21 décembre 1942

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-438-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **903** de la
rue **St-Zotique Apt. 3 Est** à Montréal.

1o. No. **16432** le **2 septembre** **1942**, **Jean Paul Marchand**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
jeu (stud poker) le **19 septembre** **1942**, **il comparut**
devant le **juge Enright** qui le condamna à
\$100. les frais ou 2 mois

2o. No. **11411** le **16 novembre** **1942**, **Jean Paul Marchand**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le **20 novembre** **1942**, **il comparut**
devant le **recorder Leblanc** qui le condamna à
\$25. les frais ou 1 mois

Votre bien dévoué,

/RB..

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

ORD. 130, 1 mois du 3 juillet au 3 août 1942

9 condamnations antérieures

57

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 16 Nov. 194 2

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.40 heures P.M. et 11.45 heures P.M., j'ai arrêté Jean Paul Marchand sous l'accusation de tenir une maison de jeu (Stud Poker) au No. 903 rue St Zotique Apt. 3

Personnes trouvées: Hommes 7 FemmesObservations: Saisie 1 table, cartes et jetonsMandat: Oui. ~~Non~~ 11411
201-849Cour d. u Recorder

Respectueusement soumis,

A. Lemay Lieut.

par

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMONTREAL, 20 Nov. 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Paul Marchandarrêté le 16 Nov. 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (Stud Poker) au No. 903 rue St Zotique Apt.3 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 20 Nov. 1942, et a été condamné à~~être acquitté~~\$ 25. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

7 Hommes; Frais ou 3 joursObservations: Saisie maintenue; 1 table, cartes et jetons

Respectueusement soumis,

Mandat 11411

A. Lemay Lieut.par J. B. Champagne

Archives de la Ville de Montréal



PROCES SOMMAIRE

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL,

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

16342

Montréal, 19 septembre 19 42

PRESENT:

F.T. Enright

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le **19eme** jour de **septembre**
en l'année mil neuf cent **42**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Jean Paul Marchand

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le **2eme** jour de **septembre**
mil neuf cent **quarante deux**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

**illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une
maison de jeu (stud-poker) publique, située au No 903
de la rue St Zotique Est, Apt. 3.**



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cent** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **onze**
dollars, ~~et~~ **cent** pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**,

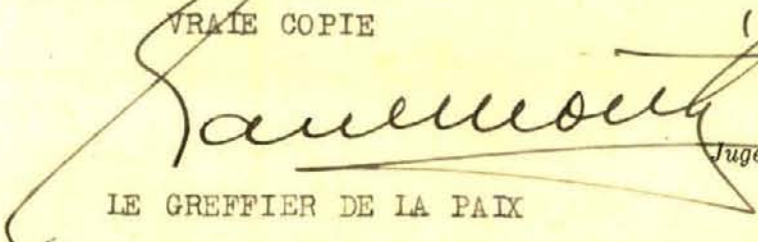
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~ans un des locaux~~, pendant l'espace de **deux mois**

à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. **Je maintiens la saisie faite
et pratiquée en cette cause.**

DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE


(signé) F.T. Enright


Juge des Sessions de la Paix.

LE GREFFIER DE LA PAIX

No. 16342

R.B.

Jour de  1942 194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 7 Juin 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 1.50 heures A.M.
 et 1.55 heures A.M., j'ai arrêté Jean Paul Marchand
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu (Stud Poker) au
 No. 903 rue St Zotique Est Apt.3

Personnes trouvées: Hommes 9 Femmes _____Observations: Saisie 1 table, cartes et jetonsMandat: Oui. ~~XX~~ Non. 3998
213-1256Cour d' u Recorder

Respectueusement soumis,

A. Lemay Lieut.

par

P. C. Champagne

Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité Station.Montréal, 9 Juin 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Paul Marchandarrêté le 7 Juin 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (Stud Poker) au No. 903 rue St Zotique Est Apt.3 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 9 Juin 1942, et a été condamné à~~être emprisonné~~\$ 25. et les frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

9 Hommes; Frais ou 3 joursObservations: Saisie maintenue; 1 table, cartes et jetons

Respectueusement soumis,

Mandat 3998

A. Lemay Lieutépar P. C. Champagne

Archives de la Ville de Montréal





CANADA
- 80 -

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

Montréal, le 1 mai 1942.

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **903** de la
rue **St-Zotique est apt 3** à Montréal.

10. No. 804	le 2 mars	194 2 , Gustave Filion
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de		194 2 , il plaida coupable
Jeu	le 3 mars	194 2 , il plaida coupable
devant le Recorder Plante		qui le condamna à
\$ 25.00 frs. ou 1 mois.		
20. No. 1952	le 19 avril	194 2 , Fernand Viens
fut arrêté au même endroit sous la même accusation.		194 2 , il plaida coupable
le 20 avril		194 2 , il plaida coupable
devant le Recorder Leblanc		qui le condamna à
\$ 50.00 frs. ou 1 mois.		

Votre bien dévoué,

Remarques: **Ord. 269, 1 mois 27 septembre au 27 octobre 1940.**
/LC.
6 condamnations antérieures.

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Service de la Police



Police Department

Poste N° MoralitéMontréal, 19 Avril 194²

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 12.30 heures A.M.et 12.35 heures A.M., j'ai arrêté Fernand Vienssous l'accusation de tenir une maison de jeu (Stud Poker) auNo 903 rue St Zotique Est Apt.3Personnes trouvées: Hommes 6 FemmesObservations: Saisie 1 table, cartes et jetons pour stud pokerMandat: Oui. NSK.1952Cour du Recordeur213-1256

Respectueusement soumis,

A. St Jean Lieut.par P. G. Champagne

Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMontréal, 20 Avril 194²

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Fernand Viensarrêté le 19 Avril 194², sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (Stud poker) au No 903 rue St Zotique Apt.3 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 20 Avril 194², et a été condamné à~~être acquitté~~\$ 50. et les frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recordeur

Personnes trouvées sur les lieux:

6 Hommes; \$ 10. de frais ou 15 joursObservations: Saisie 1 table, cartes et jetons pour le jeu de stud poker

Respectueusement soumis,

Mandat 1952

A. St. Jean Lieuttpar P. C. Champagne

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal,.....194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que *Gustave Pilon*arrêté le *2 mars* 194*2*, sous l'accusation de tenir une maisonde *Pari* au No *903* rue *St Zotique apt 3* a

été trouvé coupable

plaidé coupable le *3 mars* 194*2*, et a été condamné à

été acquitté

*25/1m*par le juge *Pl Rec* Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: *1-C*

Respectueusement soumis,

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 2 Mars 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.20 heures P.M. et 11.30 heures P.M., j'ai arrêté Gustave Filion sous l'accusation de tenir une maison de jeu de hasard (stud poker) au No. 903 rue St. Zotique Est Apt. 3

Personnes trouvées: Hommes 7 FemmesObservations: Saisie 1 table, jetons, 1 paquet de cartes servant au jeu de hasard (Stud poker)Mandat: Oui. ~~Non~~ 804Cour d. u Recordeur

201-1025

Respectueusement soumis,

A. St. Jean Lieut.par P. C. Champagne

POLICE
SECRETARIAT
MAR 3 1942

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 3 Mars 1942

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Gustave Filionarrêté le 2 Mars 1942, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (stud poker) au No 903 rue St Zotique Apt. 3 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 3 Mars 1942, et a été condamné à~~être acquitté~~§ 25. et les frais ou 1 mois par le juge PlanteCour Recordeur

Personnes trouvées sur les lieux:

7 Hommes; Les frais ou 3 joursObservations: Saisie 1 table, jetons, 1 paquet de cartes servant au jeu de hasard (stud poker)

Respectueusement soumis,

A. St-Jean Lieut.par V. B. Champagne

Archives de la Ville de Montréal

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

20039

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

Montréal, **6 septembre** 19 **41**

PRESENT: **F.T. Enright**

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le **6eme** jour de **septembre**
en l'année mil neuf cent **quarante un**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Donat D'Amico

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le **13eme** jour de **août**
mil neuf cent **quarante et un**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, à savoir:
une maison de jeu (Stud poker) publique, et ce au
no.903 de la rue St.Zotique Est, apt.3,



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **sixx cinquante** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **neuf**
dollars, et **quatre vingt dix** centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés~~ pendant l'espace de **un mois**
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.
Et je maintiens la saisie faite et pratiquée encette cause.
DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(SIGNE) F.T. ENRIGHT

Juge des Sessions de la Paix.

No. 20039 *E*

Jour de 1941 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station **Moralité**Montréal, **12 Septembre** 194**1**

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre **11.00** heures **PM** et **11.10** heures **PM**, j'ai arrêté **Gustave Filien** sous l'accusation de tenir une maison **de jeu de hasard stud poker** au No. **903** rue **ST. Zotique Est apt.3**

Personnes trouvées: Hommes **12** FemmesObservations: **saisi des jetons et 1 jeu de cartes servant au jeu de hasard stud poker**Mandat: Oui. **NON** **10216****856-1122**Cour d. **Recorder**

Respectueusement soumis,


A. Lemay Sergt.
par **M. St. Jean**

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station. Moralité

Montréal, 13 Septembre 194 1

Au Directeur du Service de la Police,
Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Gustave Filion

arrêté le 12 Septembre 1941, sous l'accusation de tenir une maison

de jeu au No. 903 rue ST. Zotique Est apt.3

~~été trouvé coupable~~

plaidé coupable le 13 Septembre 1941, et a été condamné à

~~être acquitté~~

\$50 les frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

12 hommes P.C. les frais ou 3 jours

Observations: saisie maintenue

Respectueusement soumis,



A. Lemay Sec. St.

par M. St. Jean

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, **AVR 1941** 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que *Jean Paul Marchand*

arrêté le *19 Feb* 1941, sous l'accusation de tenir une maison

de *Paris* au No. *903* rue *St-Zotique Apt 3* a

été trouvé coupable

plaidé coupable le *7 mars* 1941, et a été condamné à

été acquitté

50 \$ par le juge *Citroux* Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: *1-15*

Respectueusement soumis

CANADA
Province de Québec,
District de Montréal
Cité de Montréal

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

5520

Montréal, 17 mars

19 41

PRESENT: **M. Tétreau**

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le **17^{eme}** jour de **mars**
en l'année mil neuf cent **quarante un**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Jean Paul Marchand

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le **19^{eme}** jour de **février**
mil neuf cent **quarante un**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

**illégalement tenu une maison de désordre, à savoir:
une maison de Jeu (tad Poker) publique, et ce
au No. 903 de la rue St.Zotique, Apt.3,**

Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cinquante** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **neuf**
dollars, et **cinquante** centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés,~~ pendant l'espace de **un mois**
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.

~~Et je maintiens la saisie faite et pratiquée en cette cause.~~
DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VERAIE COPIE

(SIGNE) M. TETREAU



Juge des Sessions de la Paix.

[Signature]
GRIFFIER DE LA PAIX
EN CHEF.

No. 5577 *AB*

Journal de 1941 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION
(Amende et Frais, ou Prison)


 49
 SERVICE de la POLICE
 245 30

Montréal, 23 avril, 1945. 194

 M. J. Antonio Savard,
 6980 Des Erables,
 Montréal.

Nous vous donnons avis que

Rodolphe Filion

arrêté le 6 avril, 1945 194

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

barbouth au No. 903 St Zotique, est, appt 4,

a été trouvé coupable le 13 avril, 1945 194

et a été condamné par rec. McManamy

Cette offense a été commise dans votre propriété

Veuillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal

par

Avocat.



Je, soussigné, *constable* pour la ville et le ~~district~~
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le *23 ième* jour d'*avril* 1945
en l'année mil neuf cent *quarante cinq* entre *2⁴⁵* et *3⁰⁰*
heures de l'a-*près* midi, j'ai signifié à *M^r Antonio Savard*
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, *6980 Des-Grables* en ladite ville, parlant à
lui même

Daté à Montréal susdit, ce *27 ième* jour
d'*avril* mil neuf cent *quarante cinq*

Laurent Savard

(977)

Document n° 6995-100-100

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 16 avril 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Rodolphe Fillionarrêté le 6 avril 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No 903 rue St. Zotique Est Apt. 4 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 13 avril 1945, et a été condamné à

été acquitté

\$100. et frais ou 2 mois par le juge McManamy Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 2495

P. Clair Sergt.

Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 6 Avril 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.50 heures P.M.
 et 11.55 heures P.M., j'ai arrêté Rodolphe Filion
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 903 rue Ste. Zotique Est Apt. 4

Personnes trouvées: Hommes 19 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$1.15Mandat Oui. Not. No. 2495
90-849Cour d. u. Rec. MONTREAL

Respectueusement soumis,

P. Clair, Sergt.Par Emelanson

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 14 Avril 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Rodolphe Filionarrêté le 6 Avril 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 903 rue St Zotique Est, Apt. 4 a~~été trouvé x coupable~~plaidé coupable le 13 Avril 1945, et a été condamné à~~été acquitté~~\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge McManamy Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 19 trouvés furent condamné a \$ 15. de fraisObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 1.55 , Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 2495

P Clair Sergt.

par

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 9 nov. 1943

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

1er avisJ'ai l'honneur de faire rapport que..... Jean Paul Marchand.....arrêté le 2 oct. 1943, sous l'accusation de tenir une maisonde de jeu (stud poker) au No 903 rue St-Zotique int. 4 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 4 oct. 1943, et a été condamné à

été acquitté

\$100. les frais ou 2 mois par le juge Cloutier Cour police

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Mandat: 14772

Respectueusement soumis,

/RB..

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

PROCES SOMMAIRE
~~(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)~~

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

14772

Montréal, 4 octobre 19 43

PRESENT: A. Cloutier

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 4^{ème} jour de octobre
en l'année mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Jean Paul Marchand

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé
, le 2^{ème} jour de octobre
mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une
maison de jeu (Stud-Poker) publique, et ce au No 903
de la rue St-Zotique, ~~appt. 4~~ Est, appt. 4.



Et je condamne ledit accusé à raison de ladite
infraction, à payer la somme de cent dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de onze
dollars, ~~et~~ ~~cent~~, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées immédiatement,
je condamne ledit accusé à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~ans les lieux~~, pendant l'espace de deux mois,
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. Je maintiens la saisie
~~faite et pratiquée en cette cause.~~
DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

"Signé" A. Cloutier

[Signature]
GREFFIER DE LA PAIX.

Juge des Sessions de la Paix.

No. 14772

123

Jour de 194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

Montréal, 23 août 1943

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-373-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 903 de la
rue **St-Zotique Apt. 4** à Montréal.

1o. No. 1473 le 16 mars 1943, Edouard Renaud
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
jeu (stud poker) le 16 mars 1943, il comparut
devant le recorder Leblanc qui le condamna à .

§25. les frais ou 1 mois

2o. No. 3970 le 16 juillet 1943, Jean Paul Marchand
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 22 juillet 1943, il comparut
devant le recorder Plante qui le condamna à .

§25. les frais ou 1 mois

Votre bien dévoué,

/RB..

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

aucune condamnation antérieure

Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMontréal, 16 Juillet 1943

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 12.05 heures P.M.
 et 12.10 heures A.M., j'ai arrêté Jean Paul Marchand
 sous l'accusation de tenir une maison De jeu (Stud Poker) au
 No. 903 rue St Zotique Apt. 4

Personnes trouvées: Hommes 6 FemmesObservations: Saisie 1 table cartes et jetonsMandat: Oui. N^o 3970Cour d' u Recorder

90-849

Respectueusement soumis,

A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 22 Juillet 194 3

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Paul Marchandarrêté le 16 Juillet 194 3, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu (Stud poker) au No. 903 rue St Zotique Apt. 4 a~~été trouvé~~ ~~culpable~~plaidé coupable le 22 Juillet 194 3, et a été condamné à~~été acquitté~~\$ 25.00 et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 6 trouvés furent condamnés aux frais ou 3 jours.Observations: Fut saisie 1 table cartes et jetons, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 3970

A St Jean Lieut.

par M. Bilodeau

Archives de la Ville de Montréal



3970

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

MONTRÉAL.....18 mars.....194 3

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que.....Edouard Renauld.....arrêté le.....16 mars.....194 3, sous l'accusation de tenir une maisonde.....jeu (stud poker)..... au No. 903..... rue St-Zotique Apt. 4 Est..... a

été trouvé coupable

plaidé coupable le.....16 mars.....194 3, et a été condamné à~~1000 francs~~\$25. les frais ou 1 mois par le juge.....Leblenc..... Cour.....recorder.....

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Mandat: 1473

Respectueusement soumis,

/RB..

.....P. Clair Sgt......

Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

Montréal, Le 16 Mars 194 3

Au Directeur du Service de la Police,
Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11-05 heures P M
et 11-10 heures P M, j'ai arrêté Edouard Renauld
sous l'accusation de tenir une maison de jeu publique (Stud Pocker) au
No. 903 rue St Zotique Est Apt 4

Personnes trouvées: Hommes 7 Femmes

Observations: Saisie 1 Table des Cartes, et des Jetons.

Mandat: Oui. Mon. 1473

Cour d u Recorder

201-849

Respectueusement soumis,

P. Clair Sergt

par A. St Jean Lieut



Service de la Police



Police Département

Poste No. **Moralité**MONTRÉAL, **Le 17 Mars** 194 **3**

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que **Edouard Renauld**arrêté le **16 Mars** 194 **3**, sous l'accusation de tenir une maisonde **Jeu (Stud Pocker)** au No. **903** rue **St Zotique E. Apt 4** a~~été condamné à~~
plaidé coupable le **16 Mars** 194 **3**, et a été condamné à~~être emprisonné~~
\$25.00 et les frais ou 1 Mois par le juge **Leblanc** Cour **Recorder**Personnes trouvées sur les lieux: **7 Hommes.****Les 7 hommes trouvés furent condamnés aux frais ou 3 jours.****Saisie 1 Table des Cartes et des Jetons, furent confisqués.**

Observations:

MANDAT 1473

Respectueusement soumis,

P. Clair Sergtpar *P. H. Jean* Lieut

1473

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

Montréal, le 14 avril, 1944

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-136-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 905 de la
rue St-Zotique E. Apt. 5 à Montréal.

1o. No. 6634 le 13 novembre 1943, Paul Marchand
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu (Stud Poker) le 15 novembre 1943, il comparut
devant le Recorder Leblanc qui le condamna à

\$35. et frais ou 1 mois

2o. No. 1063 le 12 mars 1944, Arthur Lauzier
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 13 mars 1944, il comparut
devant le Recorder Plante qui le condamna à

\$25. et frais ou 1 mois

Votre bien dévoué,

/JPB

Remarques:

aucune condamnation antérieure

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 12 Mars.....194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 12.05 heures A.M.et 12.10 heures A.M., j'ai arrêté Arthur Lauziersous l'accusation de tenir une maison De Jeu Stud poker.....auNo. 903 rue St Zotique Apt.5Personnes trouvées: Hommes 7 Femmes.....Observations: Saisie 1 table cartes et jetonsMandat: Oui. ~~Non~~. 1083Cour d. u. Recorder90-849

Respectueusement soumis,

A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

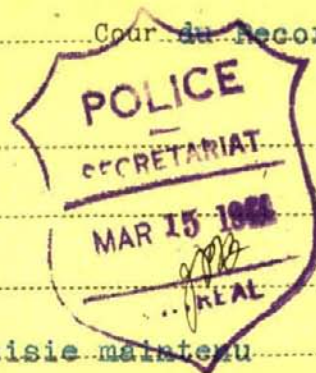
Poste No. MoralitéMontréal, 13 Mars.....194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Arthur Lauzier.....arrêté le 12 Mars.....194 4, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Stud poker.....au No. 903.....rue St Zotique Apt. 5.....aété ~~trouvé~~ ~~culpable~~plaidé coupable le 13 Mars.....194 4, et a été condamné àété ~~acquitté~~\$ 25. et frais ou 1 mois par le juge Plante.....Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 7 trouvés furent condamnés aux frais.....Observations: Fut saisie 1 table cartes et jetons, Saisie maintenue.....

Respectueusement soumis,

Mandat No. 1083

A St Jean Lieut.

par M. Bilodeau.....

Archives de la Ville de Montréal

5301 71 8AM
 TAMPONNÉ
 BUREAU DE
 POLICE

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, 16 NOV. 1943

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

1er avisJ'ai l'honneur de faire rapport que Paul Marchandarrêté le 13 nov. 1943, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (stud poker) au No 903 rue St-Basile Apt. 5 a
été trouvé coupableplaidé coupable le 15 nov. 1943, et a été condamné à
été acquitté\$55. et frais ou un mois par le juge Leblanc Cour Recorder
Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Respectueusement soumis,

Mandat: 6634

/JPE

A St Jean Bapt.

Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 13 Novembre 1943

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.05 heures P.M.et 11.10 heures P.M., j'ai arrêté Paul Marchandsous l'accusation de tenir une maison De Jeu ~~Stud~~ Stud poker auNo. 903 rue St Zetique Apt 5Personnes trouvées: Hommes 8 FemmesObservations: Saisie 1 table cartes et jetonsMandat: Oui. XXX. 6634 Cour du Recorder90-849

Respectueusement soumis,

A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 15 Novembre 1943

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Paul Marchandarrêté le 13 Novembre 1943, sous l'accusation de tenir une maisonde De Jan Stud poker au No. 903 rue St. Zotique Apt. 5 a~~été accusé de~~plaidé coupable le 15 Novembre 1943, et a été condamné à~~être accusé~~\$ 35. et frais en 1 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 8 trouvés furent condamnés aux frais en 3 jrsObservations: Fut saisie 1 table cartes et jetons, Saisie maintenue

Respectueusement soumis,

Mandat No. 6634A St Jean Liege

par

M. Bilodeau
Archives de la Ville de Montréal

6634



SERVICE de la POLICE

Montréal, 13 octobre, 1944. 194

M. J. Antonio Savard,
901 St Zotique, E.
Montréal

Nous vous donnons avis que

Jean Charles

arrêté le 29 juillet, 1944. 194

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

au No. 903 St Zotique, E apt 6

a été trouvé coupable le 6 sept 1944. 194

et a été condamné par rec. Leblanc

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

par *S. P. Mercier*

Avocat.

580.

Nous Je, soussigné, **Constables Paquette et** pour la ville et le district
" " **Mayer.1248.**

de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le **dix-huitieme** jour d/**Octobre.**

en l'année mil neuf cent **1944.**

entre **8.30.** et **9 hrs.P.M.**

heures de l'a- **pres** midi, j'ai signifié à **Mr J Antonio Savard.**

le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, **539 ave Stuard Outremouut** en ladite ville, parlant à
Mr.Savard.Lui meme

Daté à Montréal susdit, ce **dix-huitieme**
d **Octobre.** mil neuf cent **1944.**

J. Savard
INSPECTEUR DIV.-NORD

*580 Paquette
1248 Mayer
Victor Julien*



Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 8 septembre 1944

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Charles

arrêté le 29 juillet 1944, sous l'accusation de tenir une maison

de Jeu Stud roker au No 903 rue St. Zotique E. Ant. 6 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 6 septembre 1944, et a été condamné à

été acquitté

\$25. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 7422

P. Clair Sergt.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 29 Juillet 194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.50 heures P.M.
 et 10.55 heures P.M., j'ai arrêté Jean Chasles
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Stud Poker au
 No. 903 rue St Zotique E, Apt. 6

Personnes trouvées: Hommes 5 FemmesObservations: Saisie 1 table cartes et jetons,Mandat: Oui. ~~NON~~ 7422
90-849Cour d' u Recorder

Respectueusement soumis,

P Clair Sergt.par M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 7 Sept. 1944

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jean Charles

arrêté le 29 Juillet 1944, sous l'accusation de tenir une maison
 de Jeu Stud poker au No. 903 rue St-Zotique E., Apt. 6 a
~~été trouvé~~ ~~culpable~~
 plaidé coupable le 6 Sept. 1944, et a été condamné à
~~être acquitté~~

\$ 25. et frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 5 trouvés furent condamnés aux frais

Observations: Fut saisie 1 table car tes et jetons, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 7422

P Clair Sergt.

par M. Bilodeau

Archives de la Ville de Montréal



SERVICE de la POLICE

Montréal, 29 décembre 1944.....194.....

M. J. Antonio Savard,
6980 Des Erables,
Montréal.

CA-4067

Nous vous donnons avis que

Henry Mantel

arrêté le 1er décembre, 1944.....194.....

sous l'accusation de tenir une maison de jeu.....

stud poker au No. 903 St Zotique, est, apt. 7.

a été trouvé coupable le 7 déc. 1944 194.....

et a été condamné par rec. Plante.....

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

par *Sgt. P. Mercier*

Avocat.

Je, soussigné, *Crustable* pour la ville et le ~~district~~
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le *10^{ième}* jour d *e Janvier 1945*
en l'année mil neuf cent *quarante cinq* *5⁴⁵* et *6⁰⁰*
heures de l'a-*près* midi, j'ai signifié à *Antonio Sward*
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, *6980 Des-Craflles* en ladite ville, parlant à
lui même

Daté à Montréal susdit, ce *12^{ième}* jour
d *e Janvier* mil neuf cent *quarante cinq*

Laurent Brouil

977

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 15 décembre 1944

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Henry Nantelarrêté le 1er décembre 1944, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Stud Poker au No 903 rue St. Zotique Est. Apt. 7 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 7 décembre 1944 et a été condamné à

été acquitté

\$25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 14649

P. Clair Seret

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 1 Déc. 1944

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.00 heures P.M.et 11.05 heures P.M., j'ai arrêté Henri Nantelsous l'accusation de tenir une maison De Jeu Stud poker auNo. 903 rue St-Zotique Est, Apt.7Personnes trouvées: Hommes 7 FemmesObservations: Saisie 1 table cartes et jetons.Mandat: Oui. Non. 14649
90-849Cour d' u Recorder

Respectueusement soumis,

P Clair Sergt.

par

M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 12 Dec. 194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Henry Nantelarrêté le 1 Dec. 194 4, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Stud Poker au No. 903 rue Ste. Zotique Est Apt. 7 a~~été trouvé~~ coupableplaidé coupable le 7 Dec. 194 4, et a été condamné à~~être acquitté~~\$25. et frais ou 1 mois par le juge Plante Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 7 trouvés furent condamnés aux frais.Observations: Fut saisie 1 table cartes et jetons, Saisie maintenue.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 14649

P. Clair, Serzt.Par G. Melanson

Archives de la Ville de Montréal



E-206 - 13 oct 1950

1222 University

90



SERVICE de la POLICE

entre 9 et 11

Montréal, June 20th 1945 194...

M. Joseph Albert Pageau,
200 Prince of Wales,
LONGUEUIL, P.Q.

Café Jankki BF-0631

13572 D. neville Nous vous donnons avis que

Louis Plante

arrêté le 11 mai 1945 194...

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

au No. 1222 University

a été trouvé coupable le 25 mai 1945 194...

et a été condamné par rec. Leblanc

Cette offense a été commise dans votre propriété

Veillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal



par *S. J. Mercure*
Avocat.

J. Pageau

Je, soussigné, *Constable* pour la ville et le district
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le *29^{ième}* jour d *e Juin* 1945
en l'année mil neuf cent *quarante-cinq* entre *11³⁰* et *11⁴⁵*
heures de l'a-*vant* midi, j'ai signifié à *M^r J. A. Pigeon*
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son *domicile*
d'affaire 1352 Dorchester ouest en ladite ville, parlant à
lui même

Daté à Montréal susdit, ce *30^{ième}* jour
d *e Juin* mil neuf cent *quarante-cinq*

Laurent Perrault

977

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 8 juin 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Louis Plante

arrêté le 11 mai 1945, 1945, sous l'accusation de tenir une maison

de Jeu Barbouth au No 1222 rue University a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 25 mai 1945, et a été condamné à
été acquitté

\$100. et frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/ES.

Respectueusement soumis,

Mandat: 3564

A. Lemay Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 11 Mai 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 9.35 heures P.M.
 et 9.40 heures P.M., j'ai arrêté Louis Plante
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 1222 rue Université

Personnes trouvées: Hommes 42 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$1.25Mandat Oui. Non. No. 3564

Cour d u Recorder

109-626

Respectueusement soumis,

A. Lemay
~~XX Lemay~~, Lieut.

Par

Emelanson

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 5 Juin 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Louis Plantearrêté le 11 Mai 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu Barbouth au No. 1222 rue Université a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 25 Mai 194 5, et a été condamné à~~été acquitté~~\$100. et frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 42 trouvés furent condamnés a \$10. de frais.Observations: Fut saisie 1 table, 2 dés et \$1.25, saisie maintenu.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 3564

A. Lemay, Lieut.Par G. McLaughlin

Archives de la Ville de Montréal





Adressez toute correspondance au
Directeur du Service de la Police.

SERVICE de la POLICE

FERNAND DUFRESNE,
Directeur.

CITÉ de MONTRÉAL

- 203 -

C. BARNES,
A. BRODEUR,
Assistants-Directeurs.

Montréal, le 24 juillet 1941.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
j'ai l'honneur de vous communiquer le présent rapport au sujet
de l'immeuble portant le numéro civique **1222** de la rue
Université apt 1

No. 7844 Le **4 juillet** 19 **41**, Armand Germain
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation d'y tenir une maison de
Jeu Le **8 juillet** 19 **41**, Il plaida
coupable devant le Recorder Plante
qui le condamna à \$ **50.00 frs.** ou 1 mois

No. 8177 Le **13 juillet** 19 **41**, Jack Cornn
fut arrêté au même endroit sous la même accusation
coupable Le **14 juillet** 19 **41**, Il plaida
devant le Recorder Plante
qui le condamna à \$ **50.00 frs.** ou 1 mois

Votre bien dévoué,

DIRECTEUR du Service de la Police.

Remarques: /LC.

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

19281

Montréal, 23 août

19 41

PRESENT: J.C. L'Anglois

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 23^{eme} jour de ~~x~~ août
en l'année mil neuf cent quarante un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Armand Germain

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le 19^{eme} jour de ~~x~~ août
mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, à savoir:
une maison de jeu (barbotte) et ce au No. 1222
de la rue University, apt.1.



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cent** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **neuf**
dollars, et **cinquante** centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~immédiatement~~ pendant l'espace de **deux mois**
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.
Et je maintiens la saisie faite et pratiquée en cette cause.
DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(SIGNÉ) ~~XXXXXXXXXXXX~~
J.C. L'ANGLAIS

Juge des Sessions de la Paix.

LE DEPUTE GREFFIER DE LA PAIX
EN CHIEF.

No. 19281 *L*

Jour de 1941 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que

arrêté le

4 juill

194

, sous l'accusation de tenir une maison

de

Jeu

au No.

1222

rue Université apt #1.0

été trouvé coupable

plaidé coupable

le

8 juill

194

, et a été condamné à

été acquitté

52.122

par le juge

P. Q.

Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

12 0

Respectueusement soumis,

X

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, AOUT 1941 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Solomon Zielesarrêté le 29 juin 1941, sous l'accusation de tenir une maisonde 100 St. Jean au No. 1222 rue University Apt 2

été trouvé coupable

plaidé coupable le 19 juillet 1941, et a été condamné à

été acquitté

100 St. Jean par le juge Lévesque Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: 1.2

Respectueusement soumis,

X

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

16855

Montréal, 19 juillet 19 41

PRESENT: **M. Tétreau**

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le **19eme** jour de **juillet**
en l'année mil neuf cent **quarante un**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Solomon Zieler

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le **29eme** jour de **juin**
mil neuf cent **quarante et un**, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

**illégalement tenu une maison de désordre, à savoir
une maison de Jeu (barbotte) publique, et ce au No
1222 de la rue University, app.2,**



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **cent** dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de **neuf**
dollars, et **cinquante** centins, pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés~~ pendant l'espace de **deux mois**
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient ~~plutôt payés~~
Et je maintiens la saisie faite et pratiquée en cette cause.
DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(SIGNE) M. TETREAU

Juge des Sessions de la Paix.

[Signature]
LE GREFFIER DE LA PAIX.

Archives de la Ville de Montréal

No. 16255 *L*

Jour de 1941 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)



SERVICE de la POLICE

Montréal, 6 novembre 1944 194...

M. Joseph Albert Pageau,
200 Prince of Wales,
Longueuil,
Prov. de Qué.

Nous vous donnons avis que

..... Roman Lapatka

arrêté le 26 septembre, 1944 194...

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

..... au No. 1222 University appt. 3,

..... a été trouvé coupable le 27 sept. 1944 194...

et a été condamné par rec. Leblanc

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

par

S. P. Mercure
Avocat.

Je, soussigné, _____ pour la ville et le district
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le _____ jour d _____
en l'année mil neuf cent _____ entre _____ et _____
heures de l'a- _____ midi, j'ai signifié à _____
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, _____ en ladite ville, parlant à _____

Daté à Montréal susdit, ce _____ jour
d _____ mil neuf cent _____

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 30 septembre.....1944

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Roman Lepatka

arrêté le 26 septembre 1944, sous l'accusation de tenir une maison

de Jeu Farbouth au No. 1822 rue University Apt. 3 a

été trouvé coupable
plaidé coupable le 27 septembre 1944, et a été condamné à
été acquitté

\$100. et frais en 2 mois par le juge Lalanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/RS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 11668

A. Lemay lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No MoralitéMontréal, 26 Sept. 1944

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.35 heures P.M.
 et 10.40 heures P.M., j'ai arrêté Roman Lapatka
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth au
 No. 1222 rue University Apt.3

Personnes trouvées: Hommes 34 FemmesObservations: Saisie 1 table 2 dés et \$ 0.90Mandat: Oui. Nox 11668Cour d' u Recorder109-626

Respectueusement soumis,

A Lemay Lieut.

par

M. Bilodeau

Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 27 Sept. 194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Roman Lapatkaarrêté le 26 Sept. 194 4, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1222 rue University Apt.3 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 27 Sept. 194 4 et a été condamné à~~être acquitté~~\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 34 Trouvés furent condamnés a \$ 15. de fraisObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 0.90, Saisie maintenuRespectueusement soumis,
Mandat No. 11668

A Lemay Lieut.

par



Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que

arrêté le 26 aout 1941, sous l'accusation de tenir une maisonde feu au No. 1222 rue Université apt 3 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 27 aout 1941, et a été condamné à

été acquitté

50.1 m par le juge Sh Rec Cour.

Personnes trouvées sur les lieux:

.....

.....

.....

Observations: 1-0

Respectueusement soumis,

Service de la Police



Police Department

Moralité

Poste No. Station.

Montréal, 26 Aout 194 1

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.50 heures FM
 et 11.59 heures FM, j'ai arrêté Armand Germain
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu de hasard barbeuth au
 No. 1222 rue Université apt.3

Personnes trouvées: Hommes 17 Femmes

Observations: saisi 2 dés et \$0.40 servant au jeu de hasard barbeuth

Mandat: Oui. ~~Non.~~ 9709

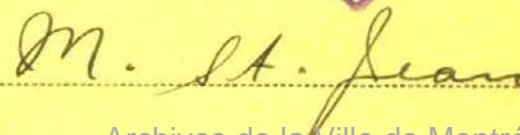
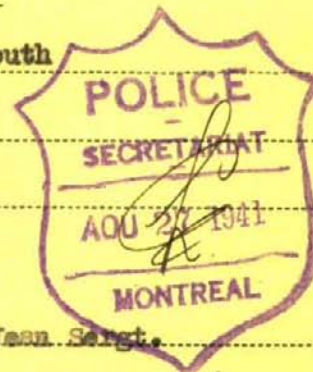
Cour d. Recorder

213-629

Respectueusement soumis,

A. St. Jean Sergt.

par

Service de la Police



Police Department

Moralité

Poste No.....Station.

Montréal, 27 Aout 1941

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Armand Gervainarrêté le 26 Aout 1941, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu au No 1222 rue Université apt.3 a~~été reconnu coupable~~plaidé coupable le 27 Aout 1941, et a été condamné à~~être emprisonné~~\$50. les frais ou 1 mois par le juge Theuin Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

17 hommes P.C. les frais ou 3 joursObservations: saisie maintenue

Respectueusement soumis,

A. St. Jean Sergt.

par

Archives de la Ville de Montréal



VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

Montréal, 26 février 1943

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-140-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 1557 de la
rue University Apt. 5 à Montréal.

1o. No. 1557 le 25 janvier 1943, John Brown
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
jeu (house) le 26 janvier 1943, il comparut
devant le Recorder Blaine qui le condamna à
\$100. les frais en 1 mois

2o. No. 1557 le 21 janvier 1943, Max Wilson
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 22 janvier 1943, il comparut
devant le juge-traitant qui le condamna à
\$200. en 2 mois

Votre bien dévoué,

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

CRP. 25, 15 jours du 22 janvier au 11 février 1933

4 condamnations antérieures

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

PROCES SOMMAIRE
~~X (CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE) X~~

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

1597

Montréal, 22 janvier 1943

PRESENT: E. Archambault

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 22^{ème} jour de janvier
en l'année mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Max Wyman

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé
, le 21^{ème} jour de janvier
mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une
maison de jeu (barbotte) publique, située au No 1222
de la rue University, appt. 5.



Et je condamne ledit accusé à raison de ladite
infraction, à payer la somme de deux cents dollars,
comme amende ~~et en plus, payer la somme de~~ y compris onze
dollars, ~~et~~ pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées immédiatement

je condamne ledit accusé à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés~~ pendant l'espace de ~~maximum~~ deux mois

à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé
à la dite Prison Commune ne soient, plutôt payés. Je maintiens la saisie
faite et pratiquée en cette cause.

DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

"Signé" E. Archambault

GREFFIER DE LA PAIX.

Juge des Sessions de la Paix.

RB

No. 1597

Jour de 194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

MONTRÉAL..... 8 fév. 1943

Au Directeur du Service de la Police,

les frais

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que John Brownarrêté le 25 janv. 1943, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu (barbouth) au No. 1322 rue University Apt. 5 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 26 janv. 1943, et a été condamné àété acquitté\$100. les frais ou 1 mois par le juge Plante Cour recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Mandat: 186 . Respectueusement soumis,

/R..

A. Nancy Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. **Moralité**Montréal, le **25 Janvier** 194 **3**

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre **11-20** heures **PM**
 et **11-25** heures **PM**, j'ai arrêté **John Brown**
 sous l'accusation de tenir une maison **de Jeu. (Barbouth)** au
 No. **1222** rue **Université Apt 5**

Personnes trouvées: Hommes **25** Femmes

Observations:

Saisie 1 Table 2 dés et \$0.60 en argentMandat: Oui. ~~NON~~ **158**Cour d. **u RECORDER****109-626**

Respectueusement soumis,

A. Lemay Lieutpar *A. St Jean* Lieut

Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

MONTRÉAL, Le 26 Janvier 194 3

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que John Brownarrêté le 25 Janvier 194 3, sous l'accusation de tenir une maisonde de Jeu (Barbouth) au No. 1222 rue Université Apt 5 a~~été~~ ~~trouvé~~ ~~compable~~plaidé coupable le 26 Janvier 194 3, et a été condamné à~~être~~ ~~acquitté~~\$100.00 et les frais ou 1 Mois par le juge Plante Cour RecorderPersonnes trouvées sur les lieux: 25 hommes

Les 25 hommes trouvés, furent condamnés a \$10.00 de frais ou 15 jrs.

Saisie 1 Table 2 dés, et \$0.60 en argent, furent confisqués.

Observations:

MANDAT 158

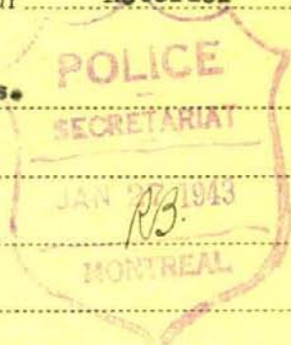
Respectueusement soumis,

A. Lemay Lieut

par

Lieut

Archives de la Ville de Montréal





Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

Inf.

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

Montréal, le 16 novembre 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-94-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **1222** de la
rue **University Apt. 4** à Montréal.

1o. No. **8842** le **29 août** **1945**, **Isidor Letman**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le **30 août** **1945**, **il comparut**
devant le **Recorder Leblanc** qui **le** condamna à
\$200. de frais ou 2 mois.

2o. No. **6382** le **20-juin** **1945**, **Hubert Daigneault**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le **21 juin** **1945**, **il comparut**
devant le **Juge Tétrault** qui **le** condamna à
\$100. et frais ou 1 mois.

Votre bien dévoué,

/HS.

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

Ord: 56, 12 mois du 21 septembre 1945 au 21 septembre 1946.

14 condamnations antérieures.

PROCES SOMMAIRE

~~(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)~~CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

6382

Montréal, 21 juin 19 45

PRESENT: M. Tétreau

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 21ème jour de juin
en l'année mil neuf cent quarante-cinq, en la cité de Montréal, district de
Montréal;

Hubert Daigneault

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé
, le 20ème jour de juin
mil neuf cent quarante cinq, en la cité de Montréal, district de
Montréal,illégalement tenu une maison de désordre, à savoir: une
maison de jeu (Barbotte) publique et ce au No. 1222 de
la rue Université, apt. 4.Et je condamne ledit accusé à raison de ladite
infraction, à payer la somme de cent dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de dix
dollars, ~~et~~ ~~XXXXXX~~ pour les fraisencourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées immédiatement,je condamne ledit accusé à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~XXXXXXXXXXXX~~ pendant l'espace de un mois,à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé

à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. et je maintiens la saisie

DONNÉ faite et pratiquée en cette cause.
sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(Signé) M. Tétreau.

Juge des Sessions de la Paix.

GREFFIER DE LA PAIX.

Archives de la Ville de Montréal



No. 6382

Jour de 20-6-45 194
Aug. 21-6-45

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

Leu Barbooth

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)


 217
 SERVICE de la POLICE

Vu le 18 sept a 12⁰⁰

Montréal, 10 sept 1945. 194

 M. Joseph Albert Pageau, *18 sept 1945*
 200 Prince of Wales,
 Longueuil, 1352 DORCHESTER W
 P.Q.

BF-0631 Nous vous donnons avis que

Isidor Letman,

arrêté le 29 août 1945 194

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

barbouth au No. 1222 University apt 4

a été trouvé coupable le 30 août 1945 194

et a été condamné par rec. Leblanc

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veuillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

 par *S. P. Mercier*

Avocat.

Joseph Pageau

Je, soussigné, *Constable* pour la ville et le ~~district~~

de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment

d'office, que le *18^{ième}* jour d*e* *septembre 1945*

en l'année mil neuf cent *quarante cinq* entre *11³⁰* et *11⁴⁵*

heures de l'a-~~vant~~ *avant* midi, j'ai signifié à *Jos Albert Gagneau*

le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son ~~domicile~~ *à place*

d'affaire *1352 Dorchester Ouest* en ladite ville, parlant à

lui même

Daté à Montréal susdit, ce *22^{ième}* jour

d*e* *septembre* mil neuf cent *quarante cinq*

Laurent Bouché

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 4 septembre 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Isidor Letman

arrêté le 29 août 1945 sous l'accusation de tenir une maison

de Jeu Barbouth au No 1222 rue University Apt.4 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 30 août 1945, et a été condamné à

été acquitté

\$200. de frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 8842

A. Lemay Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 29 Aout 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.30 heures P.M.
 et 11.35 heures P.M., j'ai arrêté Isidor Letman
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth au
 No. 1222 rue University Apt.4

Personnes trouvées: Hommes 37 Femmes.....Observations: Saisie 1 table 2 dés et \$ 1.10Mandat Oui. Mon. 8842
626-921Cour d. u Recorder

Respectueusement soumis,

A Lemay Lieut.

par

M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 30 Aout 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Isidor Letman

arrêté le 29 Aout 1945, sous l'accusation de tenir une maison
 de ~~jeu Barbouth~~ jeu Barbouth
 de ~~XXXXXX~~ au No. 1222 rue University Apt. 4 a
 été ~~trouvé~~ trouvé ~~culpable~~
 plaidé coupable le 30 Aout 1945, et a été condamné à
 être ~~acquitté~~

\$200. de frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 37 trouvés furent condamnés a \$10. de frais.

Observations: Put saisie 1 table, 2 dés et \$1.10, saisie maintenu. *AS*

Respectueusement soumis,
 Mandat No. 8842

A. Lemay, Lieut.

Par *Emelanson*

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX.

ord. 56

Montréal, le 27 juillet 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-54-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **1222** de la
rue **University Apt. 4** à Montréal.

1o. No. **14609** le **9 novembre** 1944, **Hyman Rath**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le **29 novembre** 1944. -il comparut
devant le **Recorder Plante** qui le condamna à
\$100. et frais ou 2 mois.

2o. No. **7420** le **18 juillet** 1945, **Jack Rostoker**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le **24 juillet** 1945. -il comparut
devant le **Recorder Plante** qui le condamna à
\$100. et frais ou 2 mois.

Votre bien dévoué,

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

/HS.
Remarques:

Ord: 245, 1 mois du 15 septembre au 15 octobre 1944.

12 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 18 Juillet 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 9.35 heures P.M.
 et 9.40 heures P.M., j'ai arrêté Jack Rostoker

sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth au
 No. 1222 rue University Apt.4

Personnes trouvées: Hommes 37 Femmes

Observations: Saisie 1 table 2 dés et \$ 0.90

Mandat Oui. Non. 7420Cour d. u Recorder109-626

Respectueusement soumis,

A Lemay Lieut.

par

M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 25 Juillet 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Jack Rostokerarrêté le 18 Juillet 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1222 rue University Apt. 4 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 24 Juillet 1945, et a été condamné à~~été acquitté~~\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 37 trouvés furent condamnés a \$ 15. de fraisObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$0.90, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 7420

A Lemay Lieut.

par

Archives de la Ville de Montréal



Rapport no. 54

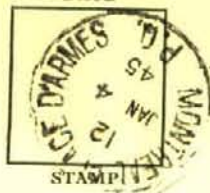
avec M.C.R. No. 14609/44

CERTIFICATE OF POST OFFICE REGISTRATION

This receipt is necessary if enquiry is desired

DATE

No. **47899**



Postmaster

FEE if more than 10c. c.

- MAXIMUM INDEMNITY PAYABLE**
- INTERNATIONAL - \$ 9.65 for loss only.
 - UNITED STATES - \$25.00 for loss only.
 - GREAT BRITAIN - \$ 9.65 for loss or rifling.
 - CANADA—10c. fee \$25; 20c. fee \$50; 30c. fee \$75; 40c. fee \$100; for loss, rifling or damage.

50B.—1,000,000—4-11-38



SERVICE de la POLICE

Montréal, 18 décembre, 1944 194...

M. Albert Pageau,
200 Prince of Wales,
Longueuil,
P.Q.

Nous vous donnons avis que

Hyman Rath

arrêté le 9 novembre, 1944 194...

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

barbouth au No. 1222 University, appt 4,

a été trouvé coupable le 29 novembre 1944

et a été condamné par rec. Plante

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

par

S. P. Mercier

Avocat.

Je, soussigné, _____ pour la ville et le district
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le _____ jour d
en l'année mil neuf cent _____ entre _____ et
heures de l'a- _____ midi, j'ai signifié à
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, _____ en ladite ville, parlant à

Daté à Montréal susdit, ce _____ jour
d _____ mil neuf cent _____

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 30 novembre.....1944

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Hyman Rath

arrêté le 9 novembre 1944, sous l'accusation de tenir une maison
de Jeu Barbouth au No 1222 rue University Apt.4 a
été trouvé coupable
plaidé coupable le 29 novembre 1944, et a été condamné à
été acquitté

\$100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 14609

P. Clair Sergt.

Archives de la Ville de Montréal

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 9 Nov. 194 4

Au Directeur du Service de la Police,


Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 11.25 heures P.M.
 et 11.30 heures P.M., j'ai arrêté Hyman Rath
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth au
 No. 1222 rue University Apt.4

Personnes trouvées: Hommes 31 FemmesObservations: Saisie 1 table 2 dés et 1.35Mandat: Oui. Non. 14609Cour d. U recorder

109-626

Respectueusement soumis,


 P Clair Sergt.


 par

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 29 Nov. 1944

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Hyman Rath

arrêté le 9 Nov. 1944, sous l'accusation de tenir une maison
de jeu barbouth au No. 1222 rue University Apt. 4 a
été ~~trouvé~~ ~~coupable~~
plaidé coupable le 29 Nov. 1944, et a été condamné à
être ~~acquitté~~.

\$100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Courdu Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 31 trouvés furent condamnés a \$10. de frais.

Observations: Put saisie 1 table 2 dés et 31.35. saisie maintenant HS.

Respectueusement soumis,

Mandat No. 14609

P. Clair, Sergt.

Par

M. Beliveau

Archives de la Ville de Montréal



V.B.

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENTHÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

Montréal, le 9 août 1944.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-194-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No. 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 1222 de la
rue University, Apt. 4 à Montréal.

1o. No. 4131 le 23 mai 1944, Issie Litman
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le 31 mai 1944, il comparut
devant le Recorder Plante qui le condamna à
\$100. et frais ou 2 mois.

2o. No. 5304 le 22 juin 1944, Phillip Plante
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 30 juin 1944, il comparut
devant le Recorder Plante qui le condamna à
\$100. et frais ou 2 mois.

Votre bien dévoué,

/HS.

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

Ord: 201, 6 mois du 3 nov/39 au 3 mai/40.

Ord: 201, 1 mois du 3 nov/39 au 3 Dec/39.

10 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 22 Juin 194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 9.30 heures P.M.et 9.35 heures P.M., j'ai arrêté Phillip Plantesous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbeuth auNo. 1222 rue University Apt.4Personnes trouvées: Hommes 39 FemmesObservations: Saisie 1 table 2 dés et \$ 0.95Mandat: Oui. non. 5304Cour d. u Recorder109-626

Respectueusement soumis,

P Clair Sergt.

par

M. Bilodeau

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 11 Juillet 194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Phillip Plantearrêté le 22 Juin 194 4, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1222 rue University Apt.4 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 30 Juin 194 4, et a été condamné à~~été acquitté~~\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Cour de Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

les 38 trouvés furent condamnés à \$ 10. de frais ou 15 jrsObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 0.95, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

P Clair Sergt.

Mandat No. 5304

par

M. Bilodeau

Archives de la Ville de Montréal

1800

1810

1820

1830

1840

1850

1860

1870

1880



CERTIFICAT DE COMMANDATION POSTALE

Ce reçu est nécessaire si l'on désire une enquête

TIMBRE



N° 727

[Signature]
Maître de poste

DROIT s'il dépasse 10c. c.

A DATE

INDEMNITÉ MAXIMUM PAYABLE

CANADA—Droit de 10c., \$25; droit de 20c., \$50; droit de 30c., \$75; droit de 40c., \$100; pour perte, spoliation ou avarie.

GRANDE-BRETAGNE—\$9.65; pour perte ou spoliation.

ÉTATS-UNIS — \$25.00; pour perte seulement.

AUTRES PAYS—S'informer au bureau de poste.

501B.—300,000—27-8-43



SERVICE de la POLICE

Montréal, 23 juin, 1944 194...

M Joseph Albert Pageau
200 Prince of Wales
Longueuil, P.Q.

Nous vous donnons avis que

..... Tassie Litman

arrêté le 23 mai, 1944 194...

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

..... au No. 1222 Université apt 4

..... a été trouvé coupable le 31 mai, 1944 194...

et a été condamné par Rac. Plante

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

S. P. Mercier
par

Avocat.

MA

Je, soussigné, pour la ville et le district
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le jour d
en l'année mil neuf cent entre et
heures de l'a- midi, j'ai signifié à
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, en ladite ville, parlant à

Daté à Montréal susdit, ce jour
d mil neuf cent

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 5 juin 1944

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Issie Litmanarrêté le 23 mai 1944, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1222 rue Université Apt. 4 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 31 mai 1944, et a été condamné à

été acquitté

\$100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Respectueusement soumis,

/JPB

Mandat: 4131

A. Lemay Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 23 Mai.....194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.55 heures P.M.et 11.00 heures P.M., j'ai arrêté Isaie Litmansous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth auNo. 1222 rue University Apt.4Personnes trouvées: Hommes 17 Femmes.....Observations: Saisie 1 table 2 dés et \$ 1.20Mandat: Oui. NXX. 4131109-626

Respectueusement soumis,

Cour d. u. Recorder

A Lemay Lieut.

par



Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

Montréal, 31 Mai 1944

Au Directeur du Service de la Police,
Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Issie Litman

arrêté le 23 Mai 1944, sous l'accusation de tenir une maison
de De Jeu Barbeuth au No. 1222 rue University Apt.4 a
~~été poursuivi comme coupable~~
plaidé coupable le 31 Mai 1944, et a été condamné à
~~être acquitté~~

\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 17 trouvés furent condamnés a \$ 10. de frais ou 15 jrs

Observations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$1.20, Saisie maintenu



Respectueusement soumis,
Mandat No. 4131

A Lemay Lieut.

par M. Bilodeau



VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

ord. 82

Montréal, le 24 septembre 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-76-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 1322 de la
rue University Apt. 6 à Montréal.

- | | |
|---|---------------------|
| 1o. No. 6876 le 14 juin | 1945. Louis Plante |
| fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de | |
| Jou Barbouth - le 16 juin | 1945. -il comparut |
| devant le Recorder Leblanc | qui le condamna à |
| \$100. et frais ou 2 mois | |
| - - - | |
| 2o. No. 6801 le 12 septembre | 194 5 Arthur Murray |
| fut arrêté au même endroit sous la même accusation, | |
| - le 20 septembre | 194 5 il comparut |
| devant le Recorder Plante | qui le condamna à |
| \$100. et frais ou 2 mois | |

Votre bien dévoué,

/HS.
Remarques:

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Ord: 20, 1 mois du 27 avril au 27 mai 1945.

8 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 12 Sept. 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 9.30 heures P.M.
 et 9.35 heures P.M., j'ai arrêté Arthur Murray
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No 1222 rue Université Apt. 6

Personnes trouvées: Hommes 45 FemmesObservations: Saisie 1 table, 2 dés et \$1.35Mandat Oui. N~~on~~. 8801
626-921Cour d. u Recorder

Respectueusement soumis,

A. St. Jean, Lieut.Par Emelanson

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 21 Sept. 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Arthur Murrayarrêté le 12 Sept. 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1222 rue University Apt.6 aété ~~trouvé~~ ~~culpable~~
plaidé coupable le 20 Sept. 194 5, et a été condamné à
été ~~acquitté~~\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Cour. du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 45 trouvés furent condamnés a \$ 10. de fraisObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 1.35, Saisie maintenuRespectueusement soumis,
Mandat No. 8801A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau


Archives de la Ville de Montréal



Rapport no 76

avec M.C.R. no. 5876



101

 SERVICE de la POLICE

Montréal, 29 juin, 1945..... 194.....

M Joseph Albert Pageau,
200 Prince of Wales,
Longueuil, P.Q.1130/1145-29
Nous vous donnons avis queLouis Plante *June 45*

arrêté le 14 juin 1945..... 194.....

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

barbouth..... au No. 1222 University apt. 6

a été trouvé coupable le 16 juin 1945 194.....

et a été condamné par rec. Leblanc

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veuillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

S. J. Mercier

par.....

Avocat.



Je, soussigné, *Constatle* pour la ville et le ~~district~~

de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment

d'office, que le *29^{ème}* — jour de *juin* 1945

en l'année mil neuf cent *quarante-cinq* entre *11³⁰* et *11⁴⁵*

heures de l'a-~~vant~~ midi, j'ai signifié à *M. Joseph. Albert Piquet*

le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son ~~domi-~~ *a place d'affaires*

~~ci~~, *1352 Dorchester ouest* en ladite ville, parlant à

lui même.

Daté à Montréal susdit, ce *30^{ème}* — jour

de *juin* mil neuf cent *quarante-cinq*

Laurent Perrault

977

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 18 juin.....1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que..... Louis Plante.....

arrêté le..... 14 juin..... 1945, sous l'accusation de tenir une maison

de..... Jean Barbouth..... au No. 1222..... rue University Apt. 6..... a

été trouvé coupable

plaidé coupable le..... 16 juin..... 1945, et a été condamné à

été acquitté

\$100. et frais ou 2 mois par le juge..... Leblanc..... Cour..... Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/ES. Respectueusement soumis,

Mandat: 5876

A. St. Jean Licut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 14 Juin 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 9.15 heures P.M.
 et 9.20 heures P.M., j'ai arrêté Louis Plante
 sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbouth au
 No. 1222 rue University Apt.6

Personnes trouvées: Hommes 35 FemmesObservations: Saisie 1 table 2 dés et \$ 0.95Mandat Oui. NON. 5876109-626

Respectueusement soumis,

Cour d' u RecorderA St Jean Lieut.

par



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 16 Juin 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Louis Plantearrêté le 14 Juin 194 5, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1222 rue University Apt. 6 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 16 Juin 194 5, et a été condamné à~~été acquitté~~\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge Leblanc Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 35 trouvés furent condamnés a \$ 10. de fraisObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 0.95, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,

Mandat No. 5876

A St Jean Lieut.

par

M. Bilodeau
Archives de la Ville de Montréal



VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

ord; 20.

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE.
CITY HALL ANNEX.

Montréal, le 21 février 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-6-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **1222** de la
rue **University Apt. 6** à Montréal.

1o. No. **12886** le **19 décembre** **1944**, **Hubert Daigneault**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le **22 décembre** **1944**, **il comparut**
devant le **Juge Guérin** qui **le** condamna à

\$200. et frais ou 2 mois.

2o. No. **409** le **14 février** **1945**, **John Brown**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le **16 février** **1945**, **il comparut**
devant le **Recorder Plante** qui **le** condamna à

\$100. et frais ou 2 mois.

Votre bien dévoué,

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

/HS.
Remarques:

Ord. 325, 1 mois du 7 novembre au 7 décembre 1941.

6 condamnations antérieures.

6

10 1974

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION POSTALE

Ce reçu est nécessaire si l'on désire une enquête

TIMBRE



N° 367

[Signature]
Maître de poste

DROIT s'il dépasse 10c.

c.

À DATE

INDEMNITÉ MAXIMUM PAYABLE

CANADA—Droit de 10c., \$25; droit de 20c., \$50; droit de 30c., \$75; droit de 40c., \$100; pour perte, spoliation ou avarie.

GRANDE-BRETAGNE—\$9.65; pour perte ou spoliation.

ÉTATS-UNIS — \$25.00; pour perte seulement.

AUTRES PAYS— S'informer au bureau de poste.

504B.—300,000—27-3-43

[Signature]

Ann. N^o 25, aduressé

à Birchmount Road, Hld

Craddock Simpson Co

1010 St. Catherine - 0 -

ne a pas été l'un des créanciers
de propriétaires

L. P. Smith

Après enquête je suis
informé par Mr Kennedy
gérant administrateur de
Birchm Pealties Ltd
Craddock Pumping Co
1010 Ste-Catherineⁿ qu'ils
n'ont jamais été proprietai-
re de cet édifice portant
tel numéro. Qu'ils ont
l'administration de l'édifi-
ce et a été *J. J. J. J.*

25



SERVICE de la POLICE

Montréal, 14 mars, 1945. 194

M. Albert Pageau,
200 Prince of Wales,
Longueuil, P.Q.

Nous vous donnons avis que

John Brown

arrêté le 14 fév. 1945 194

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

au No. 1222 University, appt 6,

a été trouvé coupable le 16 fév. 1945 194

et a été condamné par rec. Plante

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

par

Avocat.

Je, soussigné, _____ pour la ville et le district
de Montréal, certifié par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le _____ jour d
en l'année mil neuf cent _____ entre _____ et
heures de l'a- _____ midi, j'ai signifié à
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, _____ en ladite ville, parlant à

Daté à Montréal susdit, ce _____ jour
d _____ mil neuf cent



POLICE DEPARTMENT

Montreal, Feb 27th., 1945 194...

Birchin Realities Ltd.
 Cradock Simpson Co.
 1010 Ste Catherine St. W.
 Montréal.

Take notice that

John Brown

arrested on Feb 14th 1945 194...

under the charge of keeping a gaming house

at 1222 University, apt 6,

has been found guilty on Feb 16th 1945 194...

and was convicted by rec. Plante

This offence has been committed upon your property.

Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

S. P. Mercier

per

Attorney.

I, the undersigned, _____ of the City and District
of Montreal, do hereby certify and return, under my oath of office, that I
served the within notice upon _____ by leaving
a true copy of such notice at h _____ domicile
in the said City, between the hours of _____ and _____ of the clock
in the _____ noon, on the _____ day of _____
instant, speaking to _____

Montreal,

19

3.10.19
[Handwritten signature]



POLICE DEPARTMENT

Montreal, Feb 27th., 1945 194...

Birchin Realty Ltd.
Cradock Simpson Co.
1010 Ste Catherine St. W.
Montréal.

Take notice that

.....John Brown.....
arrested on Feb 14th 1945 194...
under the charge of keeping a gaming house
.....at 1222 University, apt 6,
has been found guilty on Feb 16th 1945 194...
and was convicted by rec. Plante.....

This offence has been committed upon your property.
Please govern yourself accordingly.

Yours truly,

The City of Montreal,

TRUE COPY

per.....

L. P. Mercier
.....
Attorney.

L. P. Mercier
.....
Attorney.

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 21 février 1945

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que **John Brown**arrêté le **14 février** 194**5**, sous l'accusation de tenir une maisonde **Jeu Barbouth** au No. **1222** rue **University** Apt. **6** a

été trouvé coupable

plaidé coupable le **16 février** 194**5** et a été condamné à

été acquitté

\$100. et frais ou 2 mois par le juge **Plante** Cour **Recorder**

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:

/HS.

Respectueusement soumis,

Mandat: 409

A. Lemay Lieut.

Service de la Police



Police Department

Poste No. Moralité

Montréal, 14 Fév. 194 5

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 9.30 heures P.M.
 et 9.35 heures P.M., j'ai arrêté John Brown
 sous l'accusation de tenir une maison de jeu Barbouth au
 No. 1222 rue Université Apt. 6

Personnes trouvées: Hommes 34 FemmesObservations: S isie 1 table, 2 dés et \$1.25Mandat: Oui. ~~NON~~. No. 409Cour d. u Recorder109-626

Respectueusement soumis,

A. Lemay, Lieut.

Par



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 17 Fév. 1945

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que John Brownarrêté le 14 Fév. 1945, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1222 rue University Apt.6 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 16 Fév. 1945, et a été condamné à~~été acquitté~~\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge Plante Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 34 trouvés furent condamnés a \$ 10. de fraisObservations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 1.25, Saisie maintenant

Respectueusement soumis,

Mandat No. 409

A Lemay Lieut.

par

Archives de la Ville de Montréal



Rapport - 6.

● 274.44

276-44

1-45

Ces 3 demandes

de cadenas sont

prescrites

Archives de la Ville de Montréal

(Reçu 21-2-45)

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

Montréal, le 10 janvier 1945.

*voir 270 / 44-
276
4/45*

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

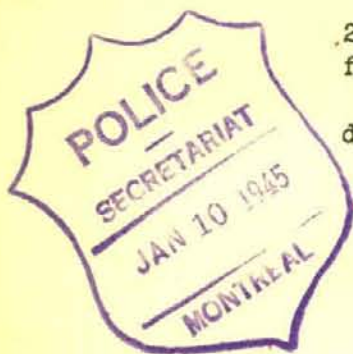
-1-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique 1222 de la
rue University Apt. 6 à Montréal.

1o. No. 20859 le 30 décembre 1943 1943, **Eddie Jukerman**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
eu **Barbouth** le 31 décembre 1943, il comparut
devant le **Juge Legrand** qui le condamna à
\$200. et frais ou 2 mois.

2o. No. 12886 le 19 décembre 1944, **Hubert Daigneault**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le 22 décembre 1944, il comparut
devant le **Juge Guérin** qui le condamna à
\$200. et frais ou 2 mois.



Votre bien dévoué,

Emmanuel Dupont
DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

/HS.

Remarques:

ORD: 325, 1 mois du 7 novembre au 7 décembre 1941.

5 condamnations antérieures.

[Handwritten signature]

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE DE LA POLICE
POLICE DEPARTMENT

HÔTEL DE VILLE ANNEXE,
CITY HALL ANNEX,

Montréal, le 10 janvier 1945.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

-1-

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
je vous fais rapport qu'il y a eu deux infractions commises dans
l'immeuble portant le numéro civique **1222** de la
rue **University Apt. 6** à Montréal.

1o. No. **20859** le **30 décembre 1943** **1943**, **Eddie Jukerman**
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation de tenir une maison de
Jeu Barbouth le **31 décembre** **1943**, **il comparut**
devant le **Juge Legrand** qui **l'e** condamna à
\$200. et frais ou 2 mois.

2o. No. **12886** le **19 décembre** **1944**, **Hubert Daigneault**
fut arrêté au même endroit sous la même accusation,
le **22 décembre** **1944**, **il comparut**
devant le **Juge Gaérin** qui **l'e** condamna à
\$200. et frais ou 2 mois.

Votre bien dévoué,

/HS.

DIRECTEUR du SERVICE de la POLICE.

Remarques:

ORD: 325, 1 mois du 7 novembre au 7 décembre 1941.

5 condamnations antérieures.

PROCES SOMMAIRE
(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Montréal.

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

12886

Montréal, 22 décembre 1944

PRESENT: C.E.Guerin

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal
SACHEZ que le 22^{ème} jour de décembre
en l'année mil neuf cent quarante quatre en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Hubert Daigneault

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé

, le 19^{ème} jour de décembre
mil neuf cent quarante quatre en la cité de Montréal, district de
Montréal,

~~de tenir une maison de jeu~~
~~et de tenir une maison de jeu~~
illégalement tenu une maison de désordre à savoir: une maison de jeu
publique, et ce au No 1222, Apt. 6 de la rue University,

~~de tenir une maison de~~ jeu (publique) publique,

~~mis en état de~~

~~de tenir une maison de~~



Et je condamne ledit accusé à raison de ladite
infraction, à payer la somme de deux cents dollars,
comme amende ~~et de plus payer la somme de~~ y compris dix
dollars, et vingt cin centins, pour les frais

encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées immédiatement

je condamne ledit accusé
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux frais de l'accusé~~ pendant l'espace de deux mois,

à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé

à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. Je maintiens la saisie
faite et pratiquée en cette cause.

DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(Signé) C.E.Guerin.

Juge des Sessions de la Paix.

GREFFIER DE LA PAIX.

Rap. 6
1945.

No. 12886

Jour de 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et Frais, ou Prison)

20

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 3 février 1944

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Eddy Zukermanarrêté le 30 déc. 1943, sous l'accusation de tenir une maisonde Jeu Barbouth au No. 1222 rue Université Apt. 6 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 31 déc. 1943, et a été condamné à

été acquitté

\$200. ou 2 mois par le juge Legrand Cour Police

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/JPB

Respectueusement soumis,

Mandat: 20859

P.

PROCES SOMMAIRE

XXXX(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)XX

CANADA,
 Province de Québec,
 District de Montréal,
 CITÉ DE MONTRÉAL.

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

20859

Montréal, 31 décembre 19 43

PRESENT: Omer Legrand

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 31ème jour de décembre
 en l'année mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
 Montréal,

Eddie Zukerman

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit 30ème
 jour de décembre
 mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de

Montréal,
 illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une
 maison de jeu (Barbotte) publique, et ce au No 1222 de la
 rue Université, appt. 6.



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
 infraction, à payer la somme de **deux cents** dollars,

comme amende ~~et en plus, payer la somme de~~ y compris neuf
 dollars, et **quatre vingt cinq** centins, pour les frais
 encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
 sommes ne sont pas payées **immédiatement,**

je condamne ledit **accusé** à être
 emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés,~~ pendant l'espace de **deux mois,**

à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
 dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**

à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés. **Je maintiens la saisie**
~~faite et pratiquée en cette cause.~~

DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
 en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

"Signé" Omer Legrand.

Sammou
 GREFFIER DE LA PAIX.

Juge des Sessions de la Paix.

No. *20859*.....

1013

Jour de.....194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)



FERNAND DUFRESNE,
Directeur.

C. BARNES,
A. BRODEUR,
Assistants-Directeurs.

SERVICE de la POLICE

CITÉ de MONTRÉAL
- 290 -

Adressez toute correspondance au
Directeur du Service de la Police.

Montréal, le 16 octobre 1941.

Monsieur le Greffier
de la Cour du Recorder,
Hôtel de Ville (annexe),
Montréal.

Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement No 921,
j'ai l'honneur de vous communiquer le présent rapport au sujet
de l'immeuble portant le numéro civique **1222** de la rue
Université apt No. 6

No. 21943 Le **12 septembre** 1941, Armand Germain
fut arrêté à cet endroit sous l'accusation d'y tenir une maison de
Jeu Le **20 septembre** 1941, Il plaida
coupable devant le **Juge Langlois**
qui le condamna à **\$ 100.00 frs. ou 2 mois**

No. 11381 Le **8 octobre** 1941, Ned Roberts
fut arrêté au même endroit sous **la même accusation**
coupable Le **9 octobre** 1941, Il plaida
devant le **Recorder Leblanc**
qui le condamna à **\$ 50.00 frs. ou 1 mois**

Votre bien dévoué,

DIRECTEUR du Service de la Police.

Remarques: **Ord. 657, 3 m. 14 septembre au 14 décembre 1934.**
/LC.
3 condamnations antérieures.

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station. **Moralité**Montréal, **8 Octobre** 194**1**

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre **11.25** heures **PM**
 et **11.35** heures **PM**, j'ai arrêté **Ned Roberts**
 sous l'accusation de tenir une maison **de jeu de hasard barbeuth** au
 No. **1222** rue **Université apt. 6**

Personnes trouvées: Hommes **20** FemmesObservations: **saisi 2 dés et \$0.35 servant au jeu de hasard barbeuth**Mandat: Oui. **Non** **11360****213-829**Cour d. **Recorder**

Respectueusement soumis,

P. Clair Srgt.

par

M. St. Jean

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station. **Moralité**Montréal, **9 Octobre** 194 **1**

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que **Ned Roberts**arrêté le **8 Octobre** 194**1**, sous l'accusation de tenir une maisonde **jeu** au No. **1223** rue **Université apt.6** a~~été condamné à~~plaidé coupable le **9 Octobre** 194**1**, et a été condamné à~~être emprisonné~~**\$50 les frais eu 1 mois** par le juge **Leblanc** Cour **Recorder**

Personnes trouvées sur les lieux:

20 hommes P.C. les frais eu 3 joursObservations: **saisie maintenue**

Respectueusement soumis,

P. Clair Sergt.

par

M. St. Jean

Archives de la Ville de Montréal



Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que

*Germain Germain*arrêté le *12 sept* 194*1*, sous l'accusation de tenir une maisonde *Jeu* au No. *1222* rue *Université Sept 6* a

été trouvé coupable

plaidé coupable le *20 sept* 194*1*, et a été condamné à

été acquitté

100 \$ par le juge *Lang* Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: *1^o*Respectueusement soumis, *X*

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL.

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

21943

Montréal, 20 septembre 19 41

PRESENT: J.C. Langlois

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 20eme jour de septembre en l'année mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de Montréal,

Armand Germain

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé, le 12eme jour de septembre mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, à savoir: une maison de jeu (barbotte) et ce au No. 1222 de la rue University, apt. 6,



Et je condamne ledit accusé à raison de ladite infraction, à payer la somme de cent dollars, comme amende et, en plus, payer la somme de onze dollars, ~~en~~ caution pour les frais encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses sommes ne sont pas payées immédiatement

je condamne ledit accusé à être emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu ~~avec travaux forcés~~ pendant l'espace de deux mois

à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.

Et je maintiens la saisie faite et pratiquée en cette cause. DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés, en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(SIGNÉ) J.C. LANGLOIS

[Handwritten signature]

Juge des Sessions de la Paix.

No. 21943 *Q*

Jour de - 1941 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION POSTALE

Ce reçu est nécessaire si l'on désire une enquête
TIMBRE

SEP 18 1944
A DATE

N° *F69*
R B.
Maître de poste

DROIT s'il dépasse 10c. c.

INDEMNITÉ MAXIMUM PAYABLE

CANADA—Droit de 10c., \$25; droit de 20c., \$50; droit de 30c., \$75; droit de 40c., \$100; pour perte, spoliation ou avarie.

GRANDE-BRETAGNE—\$9.65; pour perte ou spoliation.

ÉTATS-UNIS — \$25.00; pour perte seulement.

AUTRES PAYS— S'informer au bureau de poste.

504B.—300,000—27-8-43

J. A. Pigeau



SERVICÉ de la POLICE

Montréal, 22 août, 1944. 194...

M. J. Albert Pageau,
200 Prince of Wales,
Longueuil, Prov. de Qué.

Nous vous donnons avis que

..... Alex Craig,

arrêté le 25 juillet, 1944 194...

sous l'accusation de tenir une maison de jeu

à Montréal au No. 1222 University, apt. 7

a été trouvé coupable le 26 juillet 44 194...

et a été condamné par rec. McManamy

Cette offense a été commise dans votre propriété.

Veuillez donc agir en conséquence.

Bien à vous,

La Ville de Montréal,

par *Sgt. P. Mercier*
.....
Avocat.

Je, soussigné, pour la ville et le district
de Montréal, certifie par les présentes et fais rapport, sous mon serment
d'office, que le jour d
en l'année mil neuf cent entre et
heures de l'a- midi, j'ai signifié à
le présent avis, en lui laissant une copie certifiée d'icelui à son domi-
cile, en ladite ville, parlant à

Daté à Montréal susdit, ce jour
d mil neuf cent

Service de la Police



Police Department

Poste No.....

Montréal, le 27 juillet 1944

Au Directeur du Service de la Police,

1er Avis.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Alex Craig

arrêté le 25 juillet 1944, sous l'accusation de tenir une maison

de Jeu Barboath au No. 1222 rue University Apt. 7 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 26 juillet 1944, et a été condamné à

été acquitté

\$100. et frais ou 2 mois par le juge McManamy Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

/R.S.

Respectueusement soumis,

Mandat: 7424

P. Clair Seret.

Service de la Police



Police Department

Poste No Moralité

Montréal, 25 Juillet.....194 4

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre 10.35 heures P.M.
et 10.40 heures P.M., j'ai arrêté Alex Craig
sous l'accusation de tenir une maison De Jeu Barbeuth au
No 1222 rue University Apt.7

Personnes trouvées: Hommes 38 Femmes.....

Observations: Saisie 1 table 2 dés et \$0.95

Mandat: Oui. NOK 7424

Cour d. u Recorder

109-626

Respectueusement soumis,

P Clair Sergt.

par

M. Bilodeau



Service de la Police



Police Department

Poste No Moralité

Montréal, 26 Juillet 1944

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Alex Craig

arrêté le 25 Juillet 1944, sous l'accusation de tenir une maison

de Jeu Barbeuth au No 1222 rue University Apt.7 a

~~été reconnu coupable~~

plaidé coupable le 26 Juillet 1944, et a été condamné à

~~été acquitté~~

\$ 100. et frais ou 2 mois par le juge McManamy Cour du Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

Les 38 trouvés furent condamnés a \$ 15. de frais ou 15 jrs

Observations: Fut saisie 1 table 2 dés et \$ 0.95, Saisie maintenu

Respectueusement soumis,
Mandat No. 7424

P Clair Sergt.

par M. Bilodeau



Service de la Police



Police Department

Poste No.....

MONTRÉAL, 25 janv. 1943

Au Directeur du Service de la Police,

1er avis

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que..... Joseph Rimer.....

arrêté le 13 janv. 1943, sous l'accusation de tenir une maison

de jeu (barbouth) au No. 1222 rue University Apt. 7 a

été trouvé coupable

plaidé coupable le 13 janv. 1943, et a été condamné à

~~été acquitté~~

\$200. ou 2 mois par le juge Rénier Cour. police.....

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations:.....

Respectueusement soumis,

Mandat: 957

/RP.:

Provincial

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal,
CITÉ DE MONTRÉAL,

PROCES SOMMAIRE
(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

957

Montréal, 13 janvier 1943

PRESENT: André Régnier

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal

SACHEZ que le 13^{ème} jour de janvier
en l'année mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

Joseph Rimer

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit **accusé**
, le 13^{ème} jour de janvier
mil neuf cent quarante trois, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, savoir: une
maison de jeu (barbette) publique, située au No 1222
de la rue University, apt. 7.



Et je condamne ledit **accusé** à raison de ladite
infraction, à payer la somme de **deux cents** dollars,
comme amende et ~~en plus, payer la somme de~~ **y compris onze**
dollars, ~~et~~ **centins** pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées **immédiatement**
je condamne ledit **accusé** à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés~~ pendant l'espace de **maximum deux mois**
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit **accusé**
à la dite Prison Commune ne soient, plutôt payés. **Je maintiens la saisie**
~~faite et pratiquée en cette cause.~~

DONNÉ sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

"Signé" André Régnier.

GREFFIER DE LA PAIX.

Juge des Sessions de la Paix.
MOISSANT DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL

No. *957*.....

12.

Jour de.....194

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et frais, ou prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, 194

Au Directeur du Service de la Police,

NOV 1941

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que *John Smith*arrêté le *22 oct* 194*1*, sous l'accusation de tenir une maisonde *IV Jeu* au No *1222* rue *University Apt 7*

été trouvé coupable

plaidé coupable le *23 oct* 194*1*, et a été condamné à

été acquitté

100 \$ m par le juge *Perr* Cour

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: *1-*

Respectueusement soumis,

(CONVICTION PAR VOIE SOMMAIRE)

CANADA
Province de Québec,
District de Montréal
Cité de Montréal

CONDAMNATION: Amende et Frais, ou Prison

25533

Montréal, 23 octobre 19 41

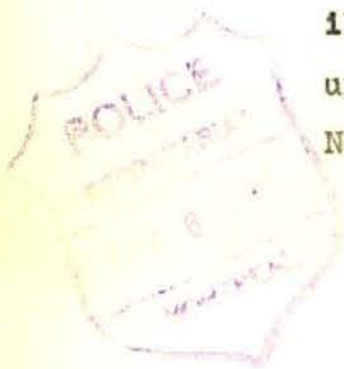
PRESENT: G. Perrault

Juge des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal
SACHEZ que le 23^{eme} jour de octobre
en l'année mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

John Smith

a été convaincu devant le soussigné d'avoir, ledit accusé
, le 22^{eme} jour de octobre
mil neuf cent quarante et un, en la cité de Montréal, district de
Montréal,

illégalement tenu une maison de désordre, à savoir:
une maison de jeux (barbotte) publique, et ce au
No. 1222 University, apt. 7,



Et je condamne ledit accusé à raison de ladite
infraction, à payer la somme de cent dollars,
comme amende et, en plus, payer la somme de onze
dollars, ~~et~~ ^{en} pour les frais
encourus dans la présente cause; et être appliquées selon la loi; et si les diverses
sommes ne sont pas payées immédiatement
je condamne ledit accusé à être
emprisonné dans la prison commune du district de Montréal, pour y être détenu
~~aux travaux forcés~~ pendant l'espace de deux mois
à moins que lesdites diverses sommes, et les frais et
dépens d'emprisonnement et de transport dudit accusé
à la dite Prison Commune ne soient plutôt payés.
Et je maintiens la saisie faite et pratiquée en cette cause.
DONNE sous mon seing, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés,
en la cité de Montréal susdite.

VRAIE COPIE

(SIGNE) G. PERRAULT

Gaulleau
LE GREFFIER DE LA PAIX.

Juge des Sessions de la Paix.

No. 25533 *£*

Jour de 1941 19

Plaignant

vs.

Défendeur

OFFENSE

CONDAMNATION

(Amende et Frais, ou Prison)

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station.

Montréal, NOV 1941 194

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que

*Fred Roberts*arrêté le *Nov.* 1941, sous l'accusation de tenir une maisonde *Feu* au No. *1222* rue *Université Apt 2*

été trouvé coupable

plaidé coupable le *Nov* 1941, et a été condamné à

été acquitté

*50. 11. 41*par le juge *Lebl.*Cour *G*

Personnes trouvées sur les lieux:

Observations: *12*

Respectueusement soumis,

X

Service de la Police



Police Department

Poste No. Station. **Moralité**Montréal, **7 Novembre** 194 **1**

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, entre **11.30** heures **PM**
 et **11.40** heures **PM**, j'ai arrêté **Ned Roberts**
 sous l'accusation de tenir une maison **de jeu de hasard barbouth** au
 No. **1222** rue **Université apt.8**

Personnes trouvées: Hommes **10** FemmesObservations: **saisi 2 dés et \$0.35 servant au jeu de hasard barbouth**Mandat: Oui. **NON** **13301**Cour d. **Recorder****215-829**

Respectueusement soumis,

A. St. Jean **Serjt.**

par



Service de la Police



Police Department

Poste No. MoralitéMontréal, 14 Novembre 1941

Au Directeur du Service de la Police,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que Ned Robertsarrêté le 7 Novembre 194¹, sous l'accusation de tenir une maisonde jeu au No 1222 rue Université apt.8 a~~été trouvé coupable~~plaidé coupable le 14 Novembre 1941, et a été condamné à~~être acquitté~~\$50 les frais ou 1 mois par le juge Leblanc Cour Recorder

Personnes trouvées sur les lieux:

10 hommes P.C. les frais ou 3 jours

Observations:

Respectueusement soumis,

A. St. Jean Sergt.

par

Archives de la Ville de Montréal

